

# PAROLES

ET PRATIQUES SOCIALES

**INSERTION PROFESSIONNELLE  
DES HANDICAPES  
ET TRAVAIL SOCIAL**



Le photographe a saisi  
l'instant précis où pour la  
première fois un petit garçon  
sourd entend sa voix grâce à  
un appareil auditif

PEPS No 35 Oct-Dec 1990

*Un regard original sur l'actualité cinématographique*

*"On ne s'insère pas dans une société dont on n'est pas l'auteur et l'acteur"*

*"Repenser le travail social comme une recherche action"*

*"Les infirmes non-intégrables sont les ultimes témoins de la volonté ultime d'une société de préserver à tout prix la vie humaine"*

*"La législation en matière d'emploi des handicapés est inadaptée et reflète le décalage avec la réalité"*

*"L'insertion professionnelle s'inscrit dans un rapport social qui doit tenir compte des capacités et des dépendances du travailleur"*

*"il vit seul en appartement, prend seul les transports en commun, mais ne peut pas travailler."*

*"Au lieu de créer un établissement pour chaque handicap, il suffit de proposer le soutien adéquat"*

*"C'est aux sourds d'apporter l'alternative pour une communication nouvelle entre sourds et entendants, pour qu'enfin cesse le silence."*

*"Pour une plus grande conscience politique et sociale sensible aux problèmes collectifs"*

*"Le travail social se positionne dans une alternative politique qui l'engage lui et le corps social où il travaille"*

## 4 CINE FLASH

Guy JOUANNET

## MUTATION ET TRAVAIL SOCIAL

### 5 LA CATEGORISATION DES PAUVRES

Vincente de Paula FALEIROS

### 9 LE BRICOLAGE DU SOCIAL Précarité et pratiques informelles

Jean Luc DUMONT  
Geneviève GIBERT

## DOSSIER

## INSERTION PROFESSIONNELLE DES HANDICAPES

### 14 LE SENS DE LA VIE Accompagnement des grands handicapés

Michel TALEGHANI

### 15 LE MIROIR AUX ALOUETTES Reflet d'un décalage

Laurence CUETTE

### 17 UN SOUTIEN NECESSAIRE De l'handicap à l'insertion

Eric AUGER

### 21 L'AVEUGLE ET LE MONDE DU TRAVAIL Histoire d'une exclusion

Laurence CUETTE

### 22 UNE EXPERIENCE EN MILIEU ORDINAIRE

Interview de Gérard ZRIBI par Eric Auger

### 25 REALITE ET PARADOXE Insertion Professionnelle des déficients auditifs

Francesco SCUDERY

## D'ICI ET d'AILLEURS

### 27 ESPERANCE ET DEFI Travail social au pays basques

Conception COREA

### 29 CHRONIQUES INDIENNES Aspects du Tamil Nadou

Hugues BAZIN

La génération de "l'ingénierie sociale" s'ingénie à adresser aux pauvres travailleurs sociaux qui désespèrent un message de lumière. Bien mal éclairé devons nous être qui cherchions entre formations et politiques sociales la source de notre identité et les raisons de notre "pratique professionnelle". Recherche si peu fructueuse que nous doutions même de la pertinence de ce mot "pratique".

Ainsi le travail social ne peut plus se tenir à l'écart de l'économie moderne. Il doit prouver sa rentabilité, compétitivité, performance; concevoir les projets de développement comme autant de challenges.

D'aucuns doutent de cette nouvelle référence à la productivité; ceux là même qui remettaient en cause le discours de la "technicité" emprunt au domaine médico-psychologique et garant d'une "neutralité" professionnelle. Ils se réfèrent à la dimension politique de la lutte contre l'exclusion.

Prendre cette dernière position aujourd'hui équivaut au rangement systématique dans le camp des post-"babas", allergiques à la modernité, idéologues d'une ère révolue; derniers représentants d'une espèce de travailleurs paléolithiques vouée à l'extinction prochaine.

Cette stigmatisation démontre - s'il fallait encore le prouver - l'aspect dictatorial d'une idéologie qui ne dit pas son nom. Cette idéologie du consensus qui tue les alternatives avant de les nommer, de la "génération Mitterrand" (1) à "l'intégration des immigrés" (2) en passant par le discours sur le "capitalisme modéré" (3) et le "développement des villes" (4).

Justement parce que des mutations profondes bouleversent la société, repenser le travail social conduit à comprendre intimement quels sont les supports des solidarités, liens communautaires ou de proximité qui émergent et formeront les bases à venir d'une recomposition des pratiques sociales, culturelles et politiques. Les mouvements sociaux actuels définissent, même s'ils sont inorganisés ou éparpillés, une volonté collective d'accéder à la citoyenneté et, en premier lieu, à la dignité. Cette volonté s'exprime aujourd'hui sous sa forme conflictuelle. Le manque cruel de mode de régulation (représentation politique, sclérose institutionnelle, délégation des pouvoirs, expression publique et médiatique), conduit les rapports sociaux à des frictions multiples et les exclus à la violence.

Au moment où sont écrites ces lignes, les derniers événements internationaux qui assombrissent l'avenir appuient ces propos: le développement de la communication sociale entre les individus et les communautés contribue à renforcer les fondements d'une paix sociale durable.

Face à cette situation, le travailleur social est appelé à jouer un rôle de médiateur. L'observation-participante, l'action-recherche, contribuent au renouvellement de sa pratique et garantissent l'éthique de sa démarche. Ce **rapport** aux situations sociales, ce cadre relationnel, composent le creuset où se définit une identité professionnelle et se dégagent des perspectives porteuses d'espérances.

Dans ces conditions le travail social peut se considérer comme un métier d'avenir parce que porteur de ce que sera la société de demain. Afin que son témoignage enrichisse la connaissance et que son action se pérennise, il se doit de contribuer à l'élaboration d'une science sociale: un travail de recherche auquel nous espérons contribuer.

**Hugues BAZIN**

(1) La "génération Mitterrand" est morte aujourd'hui après de bons et loyaux services. Harlem Désir a compris un peu tardivement le rôle tampon d'un "SOS racisme" trop proche du pouvoir.

(2) Le discours politique, en cherchant à établir absolument un front consensuel sur une conception classique de l'anti-racisme n'a pas apporté de réponses significatives à la précarité administrative, sociale et économique caractérisant une frange importante de la population immigrée.

(3) discours rocadien qui a réussi merveilleusement à faire passer auprès de l'opinion publique le développement d'un secteur favorisé de l'économie sans qu'il puisse bénéficier à réduire le chômage.

(4) après 10 ans d'auto-félicitation sur le "développement social à la française" les ghettos sociaux existent toujours et nos "agents développeur"s essaient de comprendre "Vaulx en Vellin".

# CINEMA

## UN THE AU SAHARA, une oeuvre enivrante comme un alcool fort, Dr M hommage à Fritz LANG qui aurait cent ans cette année, Un COMPAGNON DE LONGUE DATE, témoignage des temps actuels...

La chronique de Guy JOUANNET

### UN THE AU SAHARA

(THE SHELTERING SKY 1990 G.B.) de Bernardo BERTOLUCCI avec Debra WINGER, John MALKOVICH, Campbell SCOTT, Jill BENNETT... Scénario : Mark PEPLIE et Bernardo BERTOLUCCI d'après le livre de Paul BOWLES. Photo : Vittorio STORARO. Musique : Ryuichi SAKAMOTO. Durée : 2h15. Distribution : A.A.A. Sortie Parisienne le 21 novembre 1990.

Voilà sans doute le grand film de l'année 90. Récit d'aventures, histoire d'amour, quête existentielle, périple initiatique dans le désert africain, UN THE AU SAHARA est tout cela en même temps et beaucoup plus à la fois.

Filmé dans les décors impressionnants du MAROC, de l'ALGERIE et du NIGER, il nous conte l'arrivée d'un trio d'intellectuels américains dans un pays africain francophone dans l'immédiat après guerre. Le couple principal, Port et Kit, après dix ans de mariage bat sérieusement de l'aile et leur voyage représente la recherche d'un second souffle. Leur avancée vers le désert est une chance de renouvellement, jusqu'à la mort de l'homme atteint par le typhus (les scènes de cette séquence sont d'une intensité et d'une force inoubliables). Le film devient alors une mélodie saharienne lancinante et fascinante.

On ressent physiquement la présence du désert et la

sensualité des lieux renvoie aux coutumes et au mode de vie des TOUAREGS lorsque la jeune femme, épuisée, rejoint leur caravane. Elle aura une liaison avec un des hommes bleus et ne sera plus jamais la même femme... Bernardo BERTOLUCCI dont chacun se souvient du DERNIER EMPEREUR (1986) nous a prouvé maintes fois son talent (LE CONFORMISTE 1970) DERNIER TANGO A PARIS 1972, LA LUNA 1979...). il nous donne aujourd'hui sa plus belle oeuvre, enivrante comme un alcool fort. Ses interprètes, John MALKOVICH et Debra WINGER, sont splendides.

Si vous ne voyez qu'un film cette année, arrêtez vous sur celui là. UN THE AU SAHARA est un voyage à ne pas manquer. Le film a inauguré en 70 mm les installations cinéma de l'opéra Bastille au cours d'une avant-première donnée au profit de FRANCE-LIBERTES, Fondation Danielle MITTERAND, en sa présence le 15 novembre à 20h30.

### Dr. M

(1990 ALLEMAGNE/FRANCE) de Claude CHABROL avec Alain BATES Jennifer BEALS, Hans ZISCHLER, Jan NIKLAS, Benoît REGENT... Scénario et dialogues : Sollace MITCHELL d'après une idée de Thomas BAUERMEISTER. Photographie : Jean RABIER. Musique : Paul INDEMITH. Distribution Pyramide Films. Durée : 1H56. Sortie Parisienne le 21 novembre 1990.

"Berlinois, souriez, le jour se lève", cette phrase du commentateur de l'omniprésente télévision ouvre le film de C Claude CHABROL :

DOCTEUR M et pourtant les images qui succèdent, nous montrent qu'il est difficile de sourire. Effectivement les suicides s'abattent sur la ville : une femme se précipite sous le métro, un conducteur de poids lourd jette son camion sur un mur etc...

Une épidémie de morts et de catastrophes se répand sur la ville rongée par le Mal. On comprend vite que ce Mal est télé guidé par un homme au coeur de métal, le (pourtant) séduisant docteur M, joué avec délectation par le comédien Anglais lais Alain BATES.

Si ces quelques lignes vous rappellent quelque chose, précisons tout de suite qu'il s'agit d'un film hommage à Fritz LANG, le célèbre cinéaste autrichien, réalisateur des différents DOCTEUR MABUSE en Allemagne.

A cette époque, le mal était personnifié par un trop

illustre dictateur, aujourd'hui nous avons d'autres fous dangereux qui rêvent de mettre la planète à feu et à sang. Je ne ferai pas la liste de ces tristes sires, Dr M se présente comme une enquête mi policière mi fantastique avec des héros positifs, mettant à mal bien des soit disant bienfaits de notre monde actuel: la publicité, la télévision, les clubs de vacances etc... Dr M est un film avertissement avec des résonnances 1984, le récit d'anticipation de George ORWELL. Seule ombre à ce tableau, le film coproduction germano-française, se déroulant à BERLIN avec des acteurs internationaux est dialogué dans un anglais standardisé.

N.B.: Fritz Lang (1890-1976) est revenu à de nombreuses reprises sur le thème de Mabuse, dès 1922 avec son diptyque MABUSE LE JOUEUR et MABUSE LE DEMON, ensuite en 1933 avec le testament de dr MABUSE puis en 1960, LE DIABOLIQUE Dr MABUSE, son dernier film. Tous ces films ont été réalisés en ALLEMAGNE.

### Un Compagnon de Longue Date

(LONG-TIME COMPANION 1989 U.S.A.) de Norman RENE avec Stephanie

CAFFREY Campbell SCOTT, Brian COUSINS, Patrick CASSIDY Bruce DAVISON, Mark LA MOS etc.

Scénario : Craig LUCAS. Photo : Tony JANNELLI. Durée : 1h40.

Sélectionné au FESTIVAL DE CANNES dans la section UN CERTAIN REGARD.

Distribution : A.M.L.F. Sortie Parisienne le 14 novembre 1990.

Le cinéma qui a un besoin permanent de nouveaux scénarios, puise très souvent dans les pages des journaux. Faits divers, grands sujets politiques, problèmes de société etc... trouvent toujours une caméra, un réalisateur prêt à imprimer sur pellicule la couleur du temps.

En ce qui concerne la maladie, la mort, on ne trouve pas le même empressement. Le cancer a trouvé difficilement droit de citer aussi bien au cinéma (SAUVE TOI LOLA de Michel DRACH en 1986 d'après le livre d'Ania FRANCO) qu'à la télévision. Quant au SIDA même si le sigle est devenu un mot commun, depuis le début des années 1980, date d'apparition du fléau, c'était le silence total. Le petit écran a été le premier à présenter des fictions sur cet épineux problème (1).

Aujourd'hui nous arrive enfin des Etats Unis, un grand film, fort, vrai et chaleureux. UN COMPAGNON DE LONGUE DATE est une chronique qui se déroule sur près de dix ans dans le milieu homosexuel américain, depuis la parution du premier article d'importance dans le New York Times du 3 juillet 1981, intitulé "Cancer rare chez 41 Homosexuels".

Le film s'articule à partir de cet article, de l'information au constat et du constat à l'organisation. Nous voyons tristement le fléau s'abattre sur un groupe d'homosexuels dont les membres disparaissent les uns après les autres. Surtout ne pas se laisser rebuter par le sujet, UN COMPAGNON DE LONGUE DATE est un film passionnant et jamais désespéré.

(1) : A.2. nous avait proposé UN PRINTEMPS DE GLACE (1985) un télé film de John ERMAN le 4 mars 1986 et UN FLIRT SANS CONSEQUENCE (1986), un autre télé film américain, réalisé par Angela POPE le 30 octobre 1990 (Dossiers de l'Ecran). Il s'agissait cette fois ci du SIDA qui frappe des Hétérosexuels.

# La catégorisation des PAUVRES

**La définition théorique du travail social se heurte à des questions profondes sur la nature même de ce qu'on entend par "social" avec des répercussions sur son statut scientifique dans les domaines de la connaissance établie. Dans la pratique on demande au travail social de s'occuper des couches sociales les plus démunies et les plus dépossédées (sans bien et sans pouvoir), marginalisées, pauvres enfin. Pour travailler avec les pauvres on ne dispose que de peu de moyens en ressources et en pouvoir. En conséquence, peut-être, le statut théorique de cette profession semble aussi marginalisé.**

**S**oulevant les questions théoriques posées par cette pratique, nous pouvons en approfondir les déterminations politiques, économiques, culturelles et idéologiques comme un processus complexe de médiation. L'objectif de cet article est de contribuer à dégager les catégories utilisées et construites par les agents sociaux afin qu'ils pensent leur pratique de travail avec les pauvres et marginalisés qui sont réduits à vivre avec un minimum devant servir à leur insertion dans la société. En paraphrasant Marx, les catégories de la misère amènent-elles à une misère des catégories? Si on ne fait pas un travail théorique et historique sur les catégories des pratiques sociales on ne pourra pas comprendre et surmonter les défis d'aujourd'hui.

## MOYEN AGE AU XVIII SIECLE

Les bons et mauvais pauvres se transforment en "capables" et "incapables"

Tout d'abord on va considérer le cadre économique du Moyen Age. Le traitement qui est donné aux pauvres est le résultat d'une relation à la fois

religieuse et politique. Ce sont les ordres religieux et les princes qui organisent l'attention aux pauvres, soit dans les monastères, soit par la distribution des aumônes. Pour le donateur, la charité était un moyen d'octroyer un minimum aux malheureux selon son appréciation des besoins de l'autre en fonction de son superflu. C'est une relation de faveur du plus puissant envers les déshérités. En général les puissants ne se dépossédaient pas en faveur des dépossédés. Tout au contraire, ils gardaient une auréole de légitimation à cause de leur soi-disant bonté pour les hommes et devant Dieu pour obtenir une place au ciel.

Les catégories des classements des pauvres reflétaient les notions qui distinguaient les bons des mauvais: les bons étaient ceux qui ne se révoltaient pas contre leur misère et les conditions de travail et qui acceptaient l'ordre divin. Si la crise des chômeurs augmentait, on organisait soit des distributions de ravitaillement dans les villes (à Lyon, par exemple) pour empêcher le désordre ou des ateliers temporaires de travail.

L'institutionnalisation des pauvres dans les asiles et les hôpitaux était une contrainte, non seulement à cause de leur isolement, mais aussi leur châtement et le contrôle de leur liberté, échangée contre un minimum de moyens de survie.

L'aide intra-muros (indoor relief) supposait de la part des pauvres, l'acceptation de normes et de discipline en vue d'acquiescer une morale et de bonnes habitudes.

L'aide à domicile (outdoor relief) a toujours été inférieure au salaire minimum (même avec les dispositions prises à Spenshamland en 1795 qui donnaient aux travailleurs une aide équivalente au prix de la nourriture). Les fichiers des pauvres portaient la distinction de ceux qui étaient "capables" et de ceux qui étaient "incapables" de travailler. Les catégories de "capables/incapables" ou "aptés/inaptes" au travail ont traversé toute la législation des pauvres (Poor Law) en Angleterre. Les agents des pauvres devaient les analyser cas par cas afin de déterminer les capacités de chacun selon l'âge, le sexe, la maladie/santé, ses dispositions et ses habilités. Ainsi les bons et les

mauvais pauvres se transforment en "capables" et "incapables" dans une économie de changements profonds à cause de la déstructuration du système des rapports de servage et de production communale. Le contrôle de la main d'oeuvre dans les paroisses allait de pair avec le système d'aide sociale. Ceux qui contribuaient à cette aide sociale paroissiale étaient membres de cette paroisse.

## REVOLUTION INDUSTRIELLE

Ideologie de la réussite: les "adaptés" ou les "inadaptés" au travail

Le libre échange et la circulation des travailleurs au moment de l'essor de la révolution industrielle et de la révolution bourgeoise ainsi que la justification libérale du libre marché amènent une nouvelle vague de répression envers ceux qui étaient considérés vagabonds (non travailleur) pour les forcer au maximum de travail pour un minimum de salaire. Par la vente de leur force de travail il était supposé que les gens pouvaient réussir dans le cadre d'une idéologie de l'effort personnel et individuel : donc valorisation de la motivation individuelle. On assiste en même temps à l'extension de la misère de ceux qui travaillent et auxquels il a été interdit pour longtemps de s'organiser au nom de la concurrence... La présence des agents sociaux à l'intérieur ou à l'extérieur des usines, soit pour stimuler les pauvres au travail, soit pour contrôler ceux qui n'arrivaient pas à s'en sortir dans la vie laborale, a entraîné une nouvelle organisation de la situation sociale et une recherche des causes de l'échec individuel plutôt que de la pauvreté. Selon l'idéologie dominante il fallait réussir par le travail.

L'oeuvre de Mary Richmond aux Etats Unis (Social Diagnostic) est le prototype de la construction de nouvelles catégories pour le classement des pauvres / marginalisés / démunis / dépossédés. Il ne s'agit plus de les considérer seulement "bons" ou "mauvais", "capables" ou "incapables" mais "adaptés" ou "inadaptés".

Les "adaptés" seraient ceux qui réussissent à vivre de leur travail avec un salaire minimum (ce qui veut dire, s'habiller, épargner, se loger, se nourrir et fonder une famille selon les normes établies). Il est intéressant de voir chez Mary Richmond la consécration de l'effort personnel, autant pour l'assistante sociale que pour le client. Les inadaptés sont alors ceux qui s'éloignent des normes sociales par l'alcool, la drogue, la paresse, la criminalité ou leur incapacité de vivre en harmonie sociale,

La recherche des causes (rapport cause/effet immédiat) de la déviation devant se faire au niveau psychologico-personnel ou celui du contexte immédiat de l'individu en vue d'une alternative de réadaptation. Il faut alors prendre en compte l'influence directe de travailleur social sur le client, ou action indirecte sur le milieu en vue de modifier les comportements des agents, ou du milieu si celui-ci est consi-

déré pernicieux. Un minimum d'adaptation étant exigé dans des conditions minimales.

Cette approche utilisée par le travail social est tellement enracinée dans sa pratique, qu'on trouve encore aujourd'hui dans les dossiers des clients des observations et des diagnostics avec les catégories "d'adaptation" ou "inadaptation" de la personnalité ou du milieu immédiat. On y trouve des remarques sur les défauts et les vertus des assistés sociaux et de leurs proches.

## CRISE DE 29 GUERRES

Contrôle sur les catégories "d'admissibles" et "inadmissibles"

La crise économique des années 30, malgré l'existence de plusieurs crises antérieures, provoque un profond bouleversement politique en raison de la possibilité de fermentation et de développement concret des luttes ouvrières et des mouvements sociaux. Le suffrage universel avait déjà fait un bon bout de chemin dans plusieurs sociétés et une importante participation citoyenne avait eu lieu dans les choix des représentants politiques.

L'intervention de l'Etat pour établir un minimum de sécurité sociale, sans pour autant affecter les transactions du marché, non seulement prend en compte l'individu isolé mais aussi la réalité d'une collectivité, celle des travailleurs qui n'avaient pas les moyens de réduire la marge d'incertitude concernant leur existence avec une éventuelle épargne. Le chômage s'est révélé comme une conséquence de la conjoncture, comme involontaire. La réduction des incertitudes dépendait d'un financement, alors prélevé sur les salaires et des critères de contrôle sur les catégories "d'admissible / inadmissible". Les démarches bureaucratiques et administratives en vue de l'admission des contribuables au bénéfice de la Sécurité Sociale constituent de gros dossiers où il manque toujours un papier, une preuve, une date. Les certificats des années de travail et des cotisations sont les documents les plus exigés. La situation massive des problèmes sociaux exige une bureaucratie plus généralisée sans pour autant en finir avec les études de cas.

## APRES GUERRE

Classement selon le degré "d'inclusion" ou "d'exclusion" sociale

Les deux grandes guerres ont eu des conséquences profondes pour la vie et la survie des personnes avec un nombre important de veuves, d'orphelins et de familles détruites. Il a fallu trouver des mécanismes de placement et de remplacement de milliers de person-

nes c'est alors que furent utilisées les formes et les catégories de placement social : les familles d'accueil, l'adoption, les allocations pour installation et pour une nouvelle profession.

Dans l'après-guerre les politiques sociales étendent leur champ d'application à ceux qui ne peuvent pas travailler en raison de leur âge (enfants et personnes âgées), handicap physique ou mental, charges familiales, dans le cadre du Welfare State, en consacrant un minimum de droits pour les exclus sociaux et du marché du travail. On considère que ce n'est pas seulement le chômage temporaire qui peut provoquer le manque de bien-être, mais des rapports sociaux complexes qui entraînent des exclusions et des discriminations dans le marché du travail et dans la vie sociale. Il ne s'agit pas, pour autant, d'une remise en cause de la société capitaliste dans son ensemble, mais, en tout cas, de l'existence continue de la pauvreté et de l'inégalité sociale. Cette inégalité est acceptée comme une donnée naturelle, sans une analyse de ses rapports avec le processus d'exploitation et de domination. On recherche alors les mécanismes d'inclusion sociale des exclus en créant des catégories de classement selon le degré d'exclusion/réinsertion sociale.

C'est par le biais de la constitution d'un droit minimum au logement, à la garderie, à la formation professionnelle, à l'aide sociale, aux services de santé et de counseling, aux activités de loisirs et à l'éducation qu'une voie concrète s'est ouverte à ces services.

Les sans-logis, les femmes seules, les personnes âgées, les chômeurs, les sans-emplois, les jeunes, etc..., y accèdent dans certaines conditions pré-établies. Le droit formel abstrait devient un droit réel à un minimum; de gens dont les conditions et les ressources sont bien déterminées et examinées : c'est l'idéologie de l'égalité des chances. Les catégories des "exclus"/"inclus" sont mises en place historiquement à partir des pressions de ces groupes vis à vis de l'ordre établi. L'attention aux jeunes de banlieue et aux porteurs du SIDA sont en rapport avec le maintien de l'ordre social et de l'ordre familial.

L'inclusion sociale ou la réinsertion sociale se traduit par une série de mesures et de gestion complexes dont la présentation de papiers, contrôle des conditions pour être ayant droit, démarches bureaucratiques faites par plusieurs professionnels, débouchant souvent, paradoxalement, dans des ghettos pour ces exclus. L'effet pervers de l'inclusion devient alors une nouvelle exclusion.

se font lentement, petit à petit, avec un minimum de budget.

Le processus complexe d'exclusion détruit les sentiments d'appartenance transitionnels des communautés locales et d'union autour de la nation. Ce n'est plus seulement l'échange qui est devenu international, c'est la production. Les droits devraient permettre de ce fait, à la main d'oeuvre, sa circulation, au niveau international, comme dans la CEE, alors qu'ils sont construits et gérés par les organismes multinationaux et producteurs d'exclusion.

Etre inclus dans un minimum de droits implique l'acceptation de l'ensemble des droits et des devoirs établis, c'est à dire de l'ordre juridique. De toute façon, ceux qui vivent avec le minimum doivent se contenter du minimum: salaire, logement, loisir, espace. Le revenu minimum garanti est toujours inférieur au salaire minimum. Les allocations logement ne permettent qu'un logis d'une qualité et d'un espace inférieur à la moyenne du marché.

En même temps un appel à un maximum de consommation est mis en oeuvre grâce aux crédits financiers manipulés par les gros agents spéculateurs. On ne voit plus les biens dont on a besoin, mais des objets fabriqués avec des images de marque qui passent de mode et qui sont remplacés par d'autres. Il y a la T.V. qui stimule constamment notre appétit de consommer les plus belles choses, les plus modernes, les plus faciles, les plus séduisantes : toutes symboles de plaisir et de bonheur...!

La distance entre le rêve et la réalité rend le travail social de réinsertion très difficile et très complexe. Il y a tant de frustrations et de révoltes, de croyances et de désillusions dans sa médiation. Il ne faut pas non plus oublier le réveil des symboles culturels et ethniques très enracinés face à une crise d'identité sociale.

7

**TECHNOLOGIE ET CONSOMMATION**

Exclusion accélérée  
crise d'identité sociale

Les exclusions sociales sont de plus en plus accélérées à cause du développement technologique décidé par les grandes organisations au niveau international (on supprime, par exemple chez Phillips 45.000 emplois en six mois) avec la complicité des états nationaux; en échange, les inclusions

**DESENGAGEMENT DE L'ETAT**

Processus d'adhésion et de détachement

La réinsertion sociale implique le travail de ces contradictions de rapports d'inégalité, de goûts, d'habitudes et des symboles qui y sont rattachés. Le processus d'adhésion et de détachement ne se fait pas sans souffrance, sans lutte de pouvoir, sans divisions et affrontements.

L'appel à l'auto-organisation des exclus (des jeunes, des minorités ethniques, des plus de 50 ans, etc...) est une arme à double tranchant. La vie en société est gérée par les groupes hégémoniques qui sont au pouvoir pour régler les conflits par le biais de contrats plus ou moins négociés. Les exclus doivent s'engager à la participation de la gestion limitée de certaines situations avec un minimum d'engagement de l'Etat. Ce système de partenariat amène les gens à prendre en mains des responsabilités qui incombent à l'Etat; la réduction des coûts pour les affaires des "pauvres" permet des investissements plus

coûteux dans les projets liés aux intérêts dominants. Il est évident que le minimum d'investissement pour les "pauvres" doit s'inscrire non seulement dans l'ordre juridique d'une nation mais surtout dans l'ordre économique de la rentabilité.

Le social n'est plus considéré comme un fonds perdu mais comme un moyen de diminution des coûts de l'administration, entraînant un désengagement de l'Etat de la prise en charge des problèmes locaux et une stimulation à la privatisation des services.

L'auto-organisation est, par contre un moyen d'éveiller les gens pour se connaître d'une façon différente à l'image que leur donne le pouvoir afin de développer des stratégies de pression et de négociation qui peuvent mettre en lumière les divergences d'intérêts, c'est à dire les enjeux des groupes en présence. Cette démarche n'est pas facile, justement parce que les groupes exclus vivent dans une grande précarité n'ayant pas la possibilité de gérer leur contre pouvoir et de développer leurs forces de façon efficace. S'informer, obtenir des informations, se réunir, diffuser des idées, se mobiliser, construire un consensus minimum pour l'action est très difficile et complexe. Il y a des jeunes qui n'y croient pas. Ils recherchent spontanément et parfois violemment tout d'abord à se détacher des liens sociaux, pour "vivre" réellement. Les délits organisés leur apporte plus de résultats immédiats dans le domaine de la consommation et de l'accès aux rêves de la possession des objets gadget.

pour rompre l'isolement il faut patiemment articuler des alliances entre les usagers et les professionnels. Ces alliances devant constituer des questions théoriques et pratiques et mener à la construction de nouvelles catégories pour l'analyse et l'intervention dans la réalité. On peut toujours constater que dans les institutions les catégories existantes servent surtout à stigmatiser et à censurer les usagers, en définitive ils sont qualifiés responsables de leurs problèmes (victim blaming). Les usagers des services sociaux sont acceptés ou condamnés, leurs problèmes sont recevables ou rejetés, les solutions sont toujours limitées.

8

## NOUVELLES CATEGORIES

Droits minimums comme champ d'action et de luttes

Ces situations sont dynamiques et les résistances profondes. Les agents sociaux sont habitués à ne voir que les résistances des dominés marginalisés aux processus hégémoniques et ils ne se placent pas du côté de l'autre, c'est à dire, de l'autre côté des rapports sociaux. La construction de nouvelles catégories doit donner lieu à une rupture de la barrière afin de passer du côté de l'autre pour bien saisir les forces en présence.

Le détachement intellectuel et politique des agents sociaux de leurs liens institutionnels devrait leur permettre aussi de reconsidérer les droits minimums comme champ d'action et de lutte. Ce champ de bataille devant être traversé par plusieurs courants. Toute petite victoire dans une tranchée donnée peut permettre un mouvement général plus rapide, à condition toutefois d'avoir un réseau d'informations et d'articulations construit avec souplesse et profiter des divisions et de la lourdeur des adversaires. Ce processus de désinsertion est à la fois théorique et pratique, par la construction des critiques et des stratégies d'infléchissement des pouvoirs qui ne sont pas définis par une approche exclusivement professionnelle. L'isolement professionnel est une tactique des groupes au pouvoir pour diviser ceux qui s'affrontent

## TRAVAIL DE COMMUNICATION

Dévoiler ceux qui sont exclus, cachés et dominés

On ne s'insère pas dans une société dont on est pas l'auteur et l'acteur. La production de la société est à la fois une action communicative, une confrontation et une transformation des situations. La communication est le moyen de rendre visible et manifeste les phénomènes d'exclusion, cachés par une société qui met en valeur l'union de tous dans la consommation d'un objet dont on fait la publicité de façon percutante, celui-ci pouvant être une chose quelconque ou un homme politique. Tout porte à penser que personne n'est exclu de cette communion consummatrice. Dévoiler ceux qui sont exclus, cachés et dominés est un processus de travail pour que tous s'expriment par tous les moyens de communication: télévision et manifestations publiques, etc. La confrontation doit viser à développer les divergences de point de vue, la transparence des décisions, les comptes rendus au public, la participation aux débats. La transformation des situations est liée à la transformation de la société avec des stratégies et des tactiques ainsi que des ressources mises en place pour la construction d'une nouvelle force sociale.

Le travail sur les contradictions de cette société est facilité quand il y a démocratie, mais en même temps plus difficile face à la puissance des groupes hégémoniques pour la création du consensus : les médias, le dialogue ne reste qu'apparent, la cooptation et la division des adversaires. Le défi du travail social est de travailler dans la diversité et la discontinuité, d'être un contre-pouvoir dans des situations où il est demandé de classer et de cacher les exclus pour assurer la continuité et l'insertion sociale.

Vicente FALEIROS  
Paris, novembre 1990

# LE BRICOLAGE DU SOCIAL

*On ne trouve pas, aujourd'hui, une méthode qui soit en propre celle du travail social. Cette absence d'outils spécifiques conduit les travailleurs sociaux - particulièrement les assistants polyvalents de secteur - à élaborer des stratégies pouvant être considérées comme des formes de bricolage.<sup>1</sup>*

## Précarité et pratiques informelles en travail social

**E**n effet, à côté d'une gestion institutionnelle et bureaucratique de la demande des usagers, se développent des pratiques plus ou moins informelles<sup>2</sup> d'accompagnement de populations dont le besoin est, pour l'essentiel, de sortir de l'exclusion, d'être "comprises".

regroupés schématiquement en trois catégories,<sup>4</sup> mais il va de soi que c'est seulement par souci de clarté que nous avons fait cette distinction car, d'une part ces catégories n'épuisent pas le contenu de la demande des usagers, d'autre part elles se retrouvent étroitement liées à l'intérieur d'une situation concrète donnée.

Pour assurer ce service de généraliste, l'assistante sociale polyvalente de secteur travaille en équipe avec des collègues, des élus, en réseau avec des associations. Le recours à tous les appuis possibles surtout hors institution (Croix Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, Clubs Cigale, etc.) illustre tout-à-fait ce que nous avons appelé le "bricolage du social". Comme l'écrit Catherine Sarazin : "Compétence, débrouillardise, imagination, ténacité, telles sont les qualités indispensables pour ne pas se laisser dérouter".<sup>5</sup>

La conséquence d'une telle activité tous azimuts : les assistantes sociales "croulent sous le travail". Elles déclarent fréquemment qu'on leur en demande trop, qu'elles vont bientôt ne "plus pouvoir faire face"

1. "Travail dont la technique est improvisée, adapté aux matériaux, aux circonstances." ROBERT, Dictionnaire de la Langue Française.

2. Ce terme doit être entendu, corrélativement à celui de bricolage, comme un mode d'ouverture et d'innovation dans le champ du social face au traitement administratif des demandes exprimées par les usagers. L'utilisation de réseaux personnels par les A.S. est un exemple de stratégie informelle.

3. Selon la loi du 4 avril 1950 qui définit une situation, à notre avis, toujours actuelle, "le service social polyvalent de secteur exerce, à l'intérieur d'une aire géographique déterminée et pour l'ensemble de la population, toutes les activités que n'assument pas les services spécialisés."

4.1 Difficultés économiques

- . familles ou personnes seules ayant des problèmes financiers liés au chômage, à la maladie ou au manque de statut juridique (femme seule avec enfant, famille immigrée menacée d'expulsion...)
- . demandeurs RMI.

4.2 Tensions et ruptures au sein d'une famille

- . adolescents désirant quitter le domicile parental.
- . enfants en échec scolaire dont les parents ne peuvent assumer l'éducation.

### Entre sujet et institution

A titre d'exemple, une assistante sociale polyvalente de secteur<sup>3</sup> dans une banlieue de l'Est lyonnais a, pendant une semaine prise au hasard du mois de février 1990, abordé 32 situations différentes.

Si quatre l'ont été par téléphone, vingt-huit furent examinées par entretien, dont sept à domicile en présence d'au moins deux membres de la famille. Les nombreux cas à traiter pouvaient être

et se trouvent, de fait, dans un état d'incertitude et d'insécurité constant, à tel point qu'elles donnent des signes d'épuisement professionnel.<sup>6</sup> La situation est d'autant plus grave qu'une fois l'effort accompli, le problème se repose en se manifestant sous une autre forme. Il leur faut alors réinventer une solution qui ne vaudra que pour un temps.

Le travail social, comme le bricolage, n'a que des effets provisoires: il gère l'incertain et avance à tâtons parce qu'il opère à la fois au niveau du psycho-existential, des relations inter-individuelles et des rapports administratifs. Les assistantes sociales se trouvent ainsi dans un état d'alternance, entre "sujets et institutions".<sup>7</sup> Elles vivent cette situation comme une contradiction entraînant un surcroît de travail dont les résultats apparaissent peu satisfaisants et dont le sens leur échappe.

## Produire des théories

La raison en est que les assistantes sociales, alors qu'elles jouent aujourd'hui un rôle essentiel dans une société en mutation, ne produisent ni leurs propres théories, ni des méthodes spécifiques d'intervention mais empruntent les unes et les autres aux sciences humaines et sociales et ce de façon souvent inadéquate. En outre l'importance de la demande et la nécessité de "parer au plus pressé" impliquent ces catégories de personnel dans des relations qui ne leur permettent pas, en fait, de se distancier de leur pratique pour mener une réflexion théorique.<sup>8</sup> A l'inverse, les chercheurs dans le champ du travail social sont des universitaires rarement des praticiens ou bien des praticiens promus au rang de chercheurs et ayant rompu avec leur ancienne profession.

L'institution, tout en sélectionnant

une élite intellectuelle ou bureaucratique,<sup>9</sup> cherche à maintenir "sur le terrain" la masse des travailleurs sociaux en leur demandant d'être des techniciens efficaces en vue d'une "production organisée de la socialité"<sup>10</sup> c'est pourquoi "face aux urgences des terrains", les modèles théoriques proposés de l'extérieur aux assistantes sociales semblent fort inadéquats.<sup>11</sup>

Entre la commande institutionnelle (administration), la demande individuelle (usagers) et l'intervention universitaire (recherche), les assistants de service social sont "coincés", isolés et découvrent le caractère précaire de leur situation à l'image de celles qu'ils ont pour fonction de gérer.<sup>12</sup>

D'un côté les problèmes posés trouvent théoriquement et (ou) en droit leurs solutions dans des analyses de chercheurs sur la pratique en travail social. Bien que souvent ingénieuses et séduisantes par les modèles explicatifs qu'elles offrent, ces analyses semblent difficilement saisir les situations concrètes dans lesquelles se trouvent les praticiens en relation avec les usagers comme le dit d'ailleurs clairement G. Raffi. Président du CREA Ile de France: "*La fonction principale des universités comme des instituts de recherche et de formation est bien celle de garder la distance par rapport au réel. Distance qui évite à la fois le désarroi du quotidien et le simplisme du projet individuel et collectif.*"<sup>13</sup> C'est également le cas du discours normatif de l'administration, soucieux d'efficacité mais qui ignore parfois les conditions de possibilité réelles de cette efficacité.

## Composer avec les institutions

De l'autre côté, le bricolage des assistantes sociales est une tentative pour dégager les lignes d'une action concrète qui ne peut, de fait, se négocier qu'en relation avec l'usager, qu'en situation de vie

... femmes victimes de violences de la part de leur conjoint ou concubin.

4.3 Rappports problématiques avec l'administration

... personnes ne sachant pas remplir un dossier ou ayant, d'une manière générale, des difficultés d'ordre administratif.

5. "La polyvalence de secteur: quelle reconnaissance?" in: *Actualités sociales hebdomadaires*, no 1632, 24 février 1989, p11

6. Cf. l'article de M. Taléghani: "Haut risque pour le travail social: "l'épuisement professionnel" in: *Paroles et pratiques sociales*, no 31, nov.-déc. 1989, pp. 23-24.

Cf. également D. Lallemand: "Le travail social ça use énormément", *Actualités sociales hebdomadaires*, no 1615, 28 oct. 1988, p 11.

7. Allusion à l'ouvrage collectif: *Sujets et institutions (T.1)*, ss la dir. de D. Martin et P. Rayer-Rastoll. - Paris: L'Harmattan, 1989.

8. Ce qui n'empêche pas de définir théoriquement leur position comme étant à la fois proche et distante des usagers. Cette distance, nous le verrons plus loin, est un enjeu important pour définir leur professionnalité, par conséquent leur statut et, pour une part non négligeable, leur identité.

9. Par le biais de formations supérieures, par exemple la préparation au D.S.T.S. ou, plus récemment, les écoles d'ingénieurs sociaux (Paris, Nancy).

10 G. Renaud. - "La sociologie du travail social: du projet au trajet". *Revue Sociétés* no 20, oct. 1988, p. 37.

11. Cf. J. Beauchard. - "Le travail social entre connaissance et action". *Actions et recherches sociales*, n° 2, 1984, p. 7.

12. Nous voudrions noter, à cet égard, que la notion d'assistance a été remplacée euphémiquement par celle de service et que l'on a fait de cette catégorie de travailleurs sociaux des "assistants" en réintroduisant, de façon insidieuse, le même rapport de dépendance (l'assistance porte sur le service et non sur l'usager, mais le service est bien celui offert à l'usager sous forme d'assistance).

Comme par un jeu de symétrie, l'action des assistants de service social se retrouve dépendante de normes et de

sociale réelle avec ses conflits, ses drames, ses incohérences, bref rien du "simplisme" dont il a été fait mention plus haut.

Contrairement au théoricien qui recompose la réalité, en la formalisant, pour la rendre intelligible, le praticien se trouve dans la nécessité pratique de composer avec ces situations; il y est impliqué. L'assistante sociale tente d'ajuster (comme le ferait un artisan) des stratégies différentes susceptibles de mettre en oeuvre des synergies.<sup>14</sup>

Notre but n'est pas, ici, d'opposer théorie et pratique du social comme deux entités séparées, mais, bien au contraire, de montrer que l'une est une dimension de l'autre. La seule façon de dissiper ce malentendu est de repenser le travail social comme une recherche-action : "Une recherche dans laquelle les auteurs de recherche et les acteurs sociaux se trouvent réciproquement impliqués; les acteurs dans la recherche et les auteurs dans l'action".<sup>15</sup> Ce qui ne veut pas dire que nous oublions l'usager : il est acteur et partenaire et l'on doit lui reconnaître la possibilité de coopérer à la recherche, même s'il apparaît d'abord comme "assisté".

Le "bricolage" serait donc un moyen utilisé par les assistantes sociales pour saisir pratiquement la complexité du réel auquel elles ont affaire et pour conserver aussi un certain pouvoir de décision dans les interstices de l'institution. Répondre à la commande et à la demande par des stratégies difficiles à contrôler, gagnant tout à la fois en autonomie et en efficacité, tel serait, peut-être, le sens du bricolage en travail social aujourd'hui, un mode par lequel les assistants de service social expriment leur capacité à innover.<sup>16</sup> Une telle pratique dénonce bien, parfois, l'illusion consistant à croire qu'on peut "faire" du social comme on produit des objets conformément à des normes de fabrication.<sup>17</sup> L'intervention de ces praticiens malgré (ou grâce à) leur position critique<sup>18</sup>

constitue un point d'ancrage dans une réalité qui est l'objet de toute politique sociale et fait leur force.

## Gérer l'intermédiaire

Une question importante reste, cependant, posée : celle de la continuité souhaitable entre les actions sur le terrain et la politique sociale élaborée dans les bureaux d'études, les administrations ou les tribunes parlementaires. M. Tachon souligne l'absence d'effets concrets des discours politiques en matière d'action sociale:<sup>19</sup> "Le discours politique dominant considère l'action sociale comme une aide secondaire visant à atténuer la rigueur des situations sociales et économiques (...) dans ces conditions pourquoi entretenir des politiques d'action sociale ?". Sur ce point, les usages sociaux du bricolage tel que nous l'entendons, ouvrent la perspective d'une démocratie plus directe dont les travailleurs sociaux seraient la cheville ouvrière. C'est l'idée, par exemple, de recréer une opinion publique dans les quartiers ou les villages à partir de l'expérience des gens et des cultures populaires. A Venissieux (Rhône), des assistantes sociales et une puéricultrice regroupent, une fois par semaine les habitants des cités HLM environnantes qui le désirent, créant ainsi des lieux de paroles, d'échange de savoirs et de gestion de la diversité culturelle.

Le "bricolage du social" apparaît donc comme le refus d'une gestion rationnelle et bureaucratique de la demande des usagers, une tentative pour un réajustement permanent des pratiques d'aide et de solidarité. Une telle activité se présente à la fois comme une méthode à l'égard des partenaires et plus essentiellement comme un indice de l'identité des travailleurs sociaux, leur condition même.

modèles théoriques à tel point qu'on a pu parler "d'assistance idéologiques aux assistantes sociales", cf. J. Verdès-Leroux. - "Le patronage philosophique", Actes de la recherche en sciences sociales, n° 4, juillet 1975, pp. 88-97 et du même auteur Le travail social, Paris: Minuit, 1978.

13. "Créativité et travail social" in Sociétés, n° 20, octobre 1988, p. 43.

14. Ce fait ne peut-il mettre en cause une certaine représentation de la professionnalité ? Le bricolage du social n'est-il pas simplement un art de vivre, une façon de s'engager au plus juste dans la quotidienneté ? Mais en quoi consisterait alors la qualification des assistants de service social, leur technicité ? Par exemple, leur capacité à aider administrativement un usager ne serait-elle pas parfois - paradoxalement - un handicap à leur efficacité ? Intermédiaires entre les forces vives du social et l'ordre de l'institution, les travailleurs sociaux contribuent à l'expression de la solidarité et de la créativité sociales mais creusent aussi, par leur fonction même, un fossé entre courants de changement et tendance à la reproduction des pratiques instituées, une situation difficile à vivre.

15. H. Desroche. - "Les auteurs et les acteurs, la recherche coopérative comme recherche-action". Archives de sciences sociales, de la coopération et du développement, no 59, janv.-mars 1982, p. 39.

16. Echappant, dans ce cas, aux pratiques normatives prescrites par l'institution.

17. En ce sens, le bricolage c'est, dans le champ du social, la possibilité de trouver des solutions inédites à des situations parfois inclassables en reliant des espaces différents de significations et de pratiques. L'idée de mettre les usagers "en réseau" au lieu de traiter leur cas individuellement (quelque fois bureaucratiquement) est un exemple de pratique dynamisant des rapports nouveaux et des prises en charge mutuelles (mise en place, dans les villes, d'associations pour le droit au logement, pour le développement local de l'emploi, etc)

18. La polysémie de ce terme est intéressante. Nous l'utilisons ici dans toutes ses acceptions mais plus particulièrement comme synonyme de "difficile", "limite", plus précisément: "où se produit un changement important". Dictionnaire Robert de la langue fran-

## Recréer une opinion publique

Sur le terrain, c'est selon M. Cauletin, "une position intenable" qu'il faut "tenir à tout prix".<sup>20</sup> Entre usagers et institutions, les travailleurs sociaux sont condamnés à "gérer l'intermédiaire",<sup>21</sup> c'est-à-dire à conduire le changement. Dans son article, l'auteur que nous venons de citer nous propose très justement les principes généraux d'une solution pour "tenir cette position" (sans indiquer cependant à quelle méthode avoir recours): il s'agit de réfléchir sur le sens de l'action sociale car "si nous voulons aider à une mise en sens, il nous faut d'abord pouvoir définir le nôtre".<sup>22</sup> Le social suscite, en effet, d'abord un mouvement de travail sur soi et c'est la rencontre avec l'autre qui fait sens dans le projet des travailleurs sociaux. Par conséquent, un véritable travail (sur le lien) social n'est possible que si l'on ne se contente pas de traiter, au premier degré, un problème présenté sous la forme d'une demande d'aide. Il s'agit d'intervenir pour faire apparaître le sens d'une situation dans laquelle on sera capable de mesurer son implication et de l'assumer.<sup>23</sup>

Tout en nous associant à cet objectif, nous voudrions indiquer que nous mettons actuellement au point une méthode susceptible de relier travail sur soi, recherche de sens et action sociale.<sup>24</sup> Cette méthode dite du "profil expérientiel"<sup>25</sup> est une opération qui fait apparaître, dans un tableau à double entrée, l'histoire de vie d'un sujet. Le tableau sert de support à une pratique productive de savoirs tirés de l'expérience dont sujets et praticiens sont les acteurs. En effet, l'expérience est ce qui peut être utilisé adéquatement comme principe d'action. Aucune méthode importée des sciences humaines et sociales, nous l'avons vu, ne peut remplacer dans la pratique du travail social, l'expérience relationnelle, "l'essentiel de la profession-

ne réside-t-il pas, écrit Ch. Bachman, dans cette dimension relationnelle qui ne s'acquiert réellement ni dans les pages poussiéreuses des manuels, ni dans les amphithéâtres froids des universités ?"<sup>26</sup>

## Outil de recherche et d'action

La "méthode du profil expérientiel" peut être qualifiée de "praxeoscopique"<sup>27</sup> puisqu'elle rend possible l'examen des actions et relations déterminantes des acteurs. Elle donne lieu à une pratique de rupture (distanciation par rapport au vécu, prise de conscience des savoirs tirés de l'expérience, évaluation validante par mobilisation de ces savoirs en vue de l'action).

L'outil de recherche et d'action proposé ici, nous semble ainsi applicable à l'évaluation et à la gestion du social (c'est-à-dire de projets individuels et collectifs, à leur mise en sens et en acte). Il apparaît particulièrement utile pour comprendre l'insertion sociale et professionnelles - des usagers comme des travailleurs sociaux - l'insertion n'étant rien de plus qu'un effet de la reconnaissance mutuelle d'une relation sociale.

Ainsi l'on pourrait peut-être répondre à la fois à la question de l'identité professionnelle des travailleurs sociaux et de la spécificité de leur action définie par une pratique de rencontre avec l'expérience des autres, leurs projets. De cette façon, comme le souhaite Ch. Bachman, "plutôt que consommateur passif de vérités scientifiques, le secteur social peut devenir lui même producteur de légitimité théorique".<sup>28</sup>

### Jean Luc Dumont

Chargé de cours à l'université de Paris VIII  
B.I.P. - 37 rue d'Amsterdam - 75008 PARIS - Tél: 40 92 95 01

### Geneviève GIBERT

Assistante sociale  
F.F.A. - 108 av de Saxe - 69003 LYON - Tél: 78 60 78 52

gaise. Ce qui nous conduit à considérer le bricolage comme le signe et l'écran, tout à la fois des transformations profondes en train de s'opérer au niveau des pratiques en travail social.

19. "L'action sociale, un bricolage politique", *Projet*, n° 184, avril 1984, P- 446.

20. "Tenir à tout prix une position intenable, in : *Economie et humanisme*, no 286, nov.-déc 1985, pp 25-31.

21. *Op. cit.* p. 29. On peut ajouter que cette position de médium correspond à celle d'interlocuteur ou de traducteur dans la réalité sociale.

22. *Ibid.*, p. 27.

23. C'est la distinction qui peut être faite au sein même du secteur social entre assistance, Service et travail. Le premier renvoie à un acte charitable et (ou) de domination, le second au "client" (c'est le terme utilisé par M. Cauletin dans l'article cité ci-dessus), le troisième à l'acteur, au producteur d'une transformation. C'est le sens que nous lui donnons.

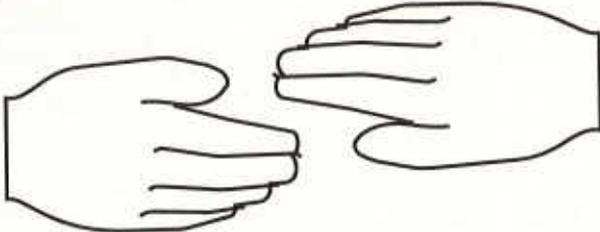
24. Idée d'une recherche-action permettant aux acteurs concernés (travailleurs sociaux et usagers) de reconnaître le sens de leur projet à travers la visualisation de leur expérience, par suite le croisement et l'implication mutuelle de leurs trajectoires.

25. J.L. Dumont, M.CI. Saint-Pé. - *La méthode du profil expérientiel. contribution à l'analyse praxeoscopique.* Lausanne : Far. 1990.

26. "Les fragiles rencontre. travail social et sciences humaines" in: *Quel travail social Pour notre temps? Mutations des besoins. mutations des pratiques.* Paris: ESF, 1983, p 79

27. Du grec praxis : action et skopein : examiner. observer.

28. *Op. cit.* 79.



# INSERTION PROFESSIONNELLE DES HANDICAPÉS ET TRAVAIL SOCIAL

Le travail demeure la voie la plus sûre pour participer à la vie sociale. Dans le débat sur l'insertion professionnelle, l'handicapé est trop souvent perçu au travers de ses déficits et de ses dépendances.

La personne handicapée est un travailleur doué de capacités qui sont trop souvent délaissées. Dépasser les résistances et offrir des garanties, tant aux employeurs qu'aux handicapés eux-mêmes devrait permettre et faciliter l'accès à des emplois nouveaux. L'intégration professionnelle passe nécessairement par un soutien différencié auprès des travailleurs handicapés. Les travailleurs sociaux ont un rôle majeur à jouer; ce sont sur eux, en grande partie, que repose le processus d'intégration. L'aide et le soutien qu'ils apportent, leur travail de médiation et de conception de projet, participent activement à l'insertion professionnelle des handicapés.

Notre dossier ne prétend pas à être exhaustif. Nous avons voulu rendre compte, au travers de la pratique des travailleurs sociaux, d'un certain état des lieux.

Nous analyserons la législation en vigueur sur le droit à l'emploi des personnes handicapées. Nous aborderons plus particulièrement la réalité de l'insertion professionnelle des sourds, des aveugles, et des malades mentaux.

Analyses, enquêtes, témoignages et interview de travailleurs sociaux permettront d'apporter un regard original sur l'insertion professionnelle des handicapés.

# LE SENS DE LA VIE

Par Michel TALEGHANI

Michel TALEGHANI, Assistant de service social, Chercheur INSERM, Professeur dans une Université Canadienne, conduit un certain nombre d'expériences avec des myopathes, des chercheurs infirmes moteurs cérébraux, et des IMC en établissement.

***L'existence et l'accompagnement des grands handicapés physiques, totalement dépendants, sans (ou avec) déficit intellectuel ou troubles psychologiques associés, posent de façon assez radicale le problème de la vie, dans ses contenus et dans ses finalités, aux handicapés eux-mêmes, à leurs parents, à ceux qui les assistent et à la société toute entière. On fera ici l'économie d'une dissertation philosophique sur le thème, mais on essaiera d'aborder ces problèmes sur le plan de la responsabilité de l'autorité publique, en partage avec celles des parents de handicapés, des handicapés eux-mêmes et des professionnels qui les accompagnent***

## IDEOLOGIE DU TRAVAIL

La vie doit être considérée comme une totalité. Elle implique néanmoins la satisfaction de besoins vitaux et domestiques: la santé, le sommeil, la nourriture, et de quelques autres besoins de nature différente: le besoin de savoir, le besoin de se détendre, le besoin de relations sociales, le besoin de se réaliser etc... Nous vivons dans un monde où la production des richesses se fait d'une part par le travail, et d'autre part par la spéculation, la richesse servant elle-même à la consommation des biens produits.

## "FONCTION" ET "UTILITE" SOCIALE

On pourrait penser que le problème principal du sens de la vie relève de choix individuels. En effet on est en droit de se poser la question de savoir à qui revient la responsabilité de trouver le sens de la vie une fois qu'on a assuré aux grands handicapés le minimum nécessaire pour la survie. On pourrait penser que ce problème est d'abord et avant tout un problème d'éthique et qu'il ne relève en aucune manière d'une quelconque prise en charge autre que celle de l'individu lui-même. Cependant, l'accompagnement des suicidaires montre largement que pour un certain nombre d'individus, le sens qu'ils trouvent à leur vie est étroitement dépendant du sens que d'autres donnent à cette même vie. Et il suffit que dans l'entourage d'un adolescent personne

## UNE SOLIDARITE FONDAMENTALE

La reconnaissance sociale n'est pas fondée sur l'utilité mais sur l'existence. C'est la signification profonde du droit de vivre des vivants et de la solidarité fondamentale qui n'est pas elle-même nécessairement appuyée sur la réciprocité. Ou plus exactement on devrait dire que la solidarité n'est pas repérable dans une réciprocité duelle, mais dans une réciprocité générale. Voir à ce propos ce que l'on sait des solidarités diachroniques ou des définitions de la solidarité qui impliquent à la fois l'entraide, la fête et le contrôle social.

Celle-ci assure la survie de la population, qui à la fois produit les richesses et en même temps les consomme. Le cycle débute par la préparation à la vie, et en partie par la formation à la vie de travail. Il se termine par une période de repos et de consommation des capitaux amoncelés pour assurer la retraite heureuse. Il s'agit bien évidemment, on le voit, d'un schéma simplifié, simpliste même, et qui vaut principalement pour les pays de haut niveau technologique. Ces banalités ne sont énoncées que pour rappeler à chacun que dans ce système l'activité produite par le travail et le temps investi dans le travail sont survalorisés. Mais cette inflation de la valeur du temps de travail pose bien évidemment la questions du statut, dans ce monde, de ceux qui ne travaillent pas encore, de ceux qui ne travaillent plus, de ceux qui n'ont jamais travaillé, de ceux qui ne travailleront jamais et (la lutte des femmes l'a bien prouvé) de la reconnaissance des travaux non marchands.

n'accorde de vraie importance à son existence pour qu'il la mette en jeu dans un acte suicidaire. D'autre part, nous vivons dans une société dans laquelle est maintenant affirmée de façon permanente l'égalité des droits. Quelqu'un comprendra que l'égalité des droits proclamé est vide de sens si on ne donne pas, à ceux dont on proclame l'égalité des droits, les moyens de cette égalité. Si on admet que le concept de fonction sociale n'est pas nécessairement associée à l'utilité sociale, c'est-à-dire à l'utilité marchande, on peut s'interroger sur le travail en CAT, sur la fonction des personnes âgées, sur la fonction des femmes au foyer, mais surtout sur l'utilité de ceux qui sont et resteront à jamais "inutiles".

Se trouvent ainsi posés simultanément le problème du sens de la vie et le problème de la vie et le problème de la fonction sociale.

Il existe certes des actions qualifiées de travail qui n'ont pas de caractère marchand: on peut aussi bien penser à la fonction des artistes, à la création individuelle, à l'activité domestique, l'activité militante etc... Il existe aussi une façon de gérer l'existence en fonction d'actions plus ou moins marchandes. Mais c'est cette idée du travail marchand qui a introduit l'idée

que le temps de non travail serait un temps de vacances, de loisir...

## LE PRIX DE LA VIE HUMAINE

Un raisonnement simpliste mais néanmoins exact devrait déjà permettre de reconnaître les handicapés comme justifiant de nouveaux postes de travail. C'est d'ailleurs vraisemblablement, disent les experts, une des grandes orientations de nos sociétés modernes dans lesquelles les producteurs manuels ou intellectuels de richesses deviennent de moins en moins nombreux, débarrassés qu'ils sont de leurs responsabilités par l'activité des machines. Mais on sait qu'actuellement le secteur dans lequel le maximum d'emplois se crée est justement le service de la machine et surtout le service de la personne. Encore faut-il que cette personne soit reconnue dans sa totalité et pas simplement dans la part où elle est porteuse de besoins immédiatement repérables : la toilette, les soins physiques, la nourriture, le coucher et le lever etc... En d'autres termes, il n'est pas suffisant de considérer que, par leur seule existence, les plus handicapés appellent à la création d'emplois nouveaux pour leur accompagnement quotidien. Puisqu'ils ne prennent pas, dans le panorama des activités sociales, une place active par leur travail, leur créativité, ou même leur militance, nous continuons à ignorer pourquoi les maintenir en vie. Les recherches que nous avons conduites ou que nous conduisons encore nous amènent souvent dans cette impasse où, si on voit clair sur ce que les handicapés attendent de la société, nous ignorons tout de ce que la société attend d'eux, et en particulier de ceux-ci que nous appelons les non-intégrables. Une Direction Départementale de l'Action Sociale a posé clairement le problème : il lui revient de prendre en charge la santé et la vie domestique des handicapés, mais le temps non occupé à la nourriture, au sommeil et aux soins devrait être pris en charge sur d'autres budgets ; mais lesquels, lorsqu'ils ne sont ni scolarisés, ni engagés professionnellement, ni même créateurs ou militants ?

Un ami, grand handicapé, nous suggérerait qu'en dernière instance ces infirmes non intégrables avaient au moins une fonction éthique puisqu'ils étaient les ultimes témoins de la volonté ultime d'une société de préserver à tout prix la vie humaine. Mais la vie humaine est-elle seulement faite de respiration, et qu'est-elle donc si elle est plus que cela ?

# MIROIR AUX ALOUETTES

## Reflet d'un décalage

Par  
**Laurence CUETTE**

Assistante Sociale

***Le droit à l'emploi des personnes handicapés ne peut se résoudre à coup de législation. L'obligation d'emploi est le reflet d'un décalage entre les aspirations et la réalité. L'analyse des textes de loi fait apparaître une législation inadapté et difficilement applicable. Seules les initiatives innovantes permettront de sortir d'une situation de leurre.***

## HISTORIQUE DE LA LEGISLATION

L'intérêt que portent les hommes politiques à l'insertion professionnelle des personnes handicapées ne date pas d'hier. Les premières mesures de reclassement professionnel ont concerné les victimes de la guerre de 14-18. Les lois du 31 mars 1919 et du 26 avril 24 ont organisé les modalités d'accès au travail social des mutilés de guerre, notamment par le bénéfice d'une obligation d'emploi de 10% et du droit à la rééducation professionnelle. La loi du 14 mai 1930 a étendu ces mesures aux accidentés du travail et la loi Cordonnier du 2 août 1949 contient des mesures de réinsertion sociale en faveur des grands infirmes et anciens malades. Mais ce sont les lois du 23 novembre 1957 puis du 30 juin 1975 (dite loi d'orientation) qui marquent une étape importante de la politique étatique d'insertion professionnelle des personnes handicapées. Pour chacune de ces deux lois il fut constaté qu'elles étaient peu efficaces, difficiles à mettre en oeuvre et de ce fait peu (voir pas) appliquées. Pourtant la loi d'orientation de 1975 a créé de façon durable les bases de reconnaissance sociale et professionnelle des personnes handicapées; mais a surtout développé le secteur protégé (CAT, Atelier Protégé).

## INSERTION EN MILIEU ORDINAIRE

L'insertion professionnelle en milieu ordinaire a subi un échec cuisant. Dans le monde de l'entreprise, l'homme politique ne fait pas la loi: l'obligation d'emploi n'est pas respectée car peu contrôlée. Les incitations à l'emploi (incitations essentiellement financières) peu efficaces. Le travailleur handicapé reste peu intéressant pour les patrons: c'est une personne à risque et dans le monde de l'entreprise chaque risque est pesé, étudié et évité dans la mesure du possible. Tel chef d'entreprise face à la proposition faite par un prospecteur placier spécialisé, d'un candidat compétent à un poste de travail, mais présentant un handicap, répondra embarrassé que le "candidat risque de ne pas être polyvalent, risque de ne pas être assez rapide, risque l'accident du travail (la bête noire des patrons!), risque d'être absent pour des raisons de santé..." et déclinera la proposition. Face à cela que peut faire le législateur ? Les gouvernements se succèdent, la pression des grandes associations de personnes handicapées reste constante, insistante (il faut reconnaître que sans ces associations, l'insertion professionnelle des personnes handicapées serait de nos jours le moindre des soucis de ceux qui nous gouvernent). Alors on parle de réforme en profondeur? des bilans sont dressés des textes précédents et le 10 juillet 1987 une nouvelle loi voit le jour. Elle "tend à créer une dynamique en faveur de l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés en prenant en compte les contraintes économiques des employeurs et en les associant pleinement à la politique qui leur est proposée (exposé des motifs). vaste programme..."

### LA LOI DU 10 JUILLET

#### 1987... UN ESPOIR?

Celle loi propose des mesures par-

ticulières concernant l'apprentissage, la formation des personnes handicapées, des aides financières pour l'aménagement des postes de travail, compensation des charges supplémentaires d'encadrement, abatement de salaire. Mais surtout elle rénove l'obligation d'emploi et redéfinit les catégories bénéficiaires. Les entreprises du secteur privé et public employant au moins 20 salariés sont tenues d'employer 6% de travailleurs handicapés. Il est prévu un pourcentage de 3% en 1988, 4% en 1989...). Elles ont cependant diverses solutions de substitution à cette obligation:

- Conclure un contrat de sous-traitance avec le secteur protégé
- Appliquer un accord collectif prévoyant un programme annuel ou

pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés

- Verser pour chaque emploi non pourvu, une contribution à un fond de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (innovation majeur de la loi).

Tout employeur du secteur privé adressera chaque année à l'administration une déclaration relative aux emplois par les personnes handicapées accompagnée de la justification d'une des possibilités d'exonération de l'obligation d'emploi. Les entreprises qui ne respecteront pas cette obligation d'emploi seront soumises au versement d'une pénalité. Cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 1988 et a été complétée de deux décrets (janvier 1988), deux arrêtés (mars 1988), une circulaire d'application (mars 1988).

## ENERGIE DEVELOPPEE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Un premier bilan a été effectué pour l'année 1988 et déposé auprès du parlement par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle début 1990. Il fait état dans le secteur privé de 224.000 travailleurs employés dans les établissements assujettis, soit un taux moyen d'emploi de 3,3%. 13% de l'ensemble des établissements assujettis a passé des contrats de sous-traitance

avec des CAT, ateliers protégés, centres de distribution à domicile. 28,5% de l'ensemble des assujettis a versé une contribution à l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés) qui a recueilli 320 millions de Francs. Dans le secteur public 3,6% de bénéficiaires ont été embauchés dans l'administration de l'état et 4% dans les établissements du secteur hospitalier.

## LES ENTREPRISES EN ONT VU D'AUTRES

Il ressort de ce rapport que beaucoup d'entreprises se sont libérées de leur obligation en versant une contribution à l'AGEFIPH, ce qui fait dire à Monsieur SOISSON "qu'un effort de recrutement s'impose de la part des employeurs assujettis" faute de quoi l'obligation d'emploi se résoudra en des contributions supplémentaires de fonds, "au lieu de se traduire par des progrès directs et effectifs de

l'insertion professionnelle des handicapés". Et le ministre du travail espère beaucoup dans les accords d'entreprise ou de branche, inscrivant l'effort d'insertion dans la durée par "un programme d'embauche, de formation ou d'adaptation aux mutations technologiques". des instructions vont être données aux directeurs départementaux de travail et de l'emploi pour qu'il incitent les employeurs, au moment de la dé-

claration, à s'engager dans une telle démarche. Voeux pieux ?? Depuis l'AGEFIPH a signé avec l'AFPA le 9 février 1990 une convention de partenariat. Les 2 associations se sont fixées pour objectif de réussir "Mille itinéraires d'intégration de travailleurs handicapés. Le 4 avril dernier, elle a également signé une convention nationale avec l'ANPE afin de mettre en commun leurs efforts pour améliorer l'intégration des travailleurs handicapés dans les entreprises. On peut reconnaître que des efforts sont faits, seront-ils suivis d'effets ??... La balle est dans le camp des entreprises mais de ce côté là rien ne laisse à penser qu'une modification des habitudes s'amorce à la suite de cette loi. Pour elles, rentabilité ne rime pas avec handicapé et si la loi de 1987 s'est fixée comme objectif de "responsabiliser" les employeurs, il serait certainement nécessaire de les "aider" quelque peu...

## PRATIQUER LE

### LOBBING

Soyons moderne et réaliste... il est temps que les associations et tout ceux qui se sentent concernés par cette question, se mettent à pratiquer le "lobbing"() et infiltrent le monde de l'entreprise pour faire pression sur les politiques internes de celle-ci. Méthode peu utilisée en France mais qui peut porter ses fruits comme certaines expériences le prouvent à l'étranger. Après tout il n'est pas rare de voir des entreprises pratiquer une politique d'insertion des personnes handicapées parce que son directeur ou tel membre de son conseil d'administration est plus particulièrement (voir personnellement) touché par un problème d'handicap. Pression, législation, sensibilisation, sont peut-être les ingrédients pour réussir l'insertion...

# DE L'HANDICAP A L'INSERTION : UN SOUTIEN NECESSAIRE

Par Eric AUGER

Asitant social

L'insertion passe donc par un soutien différencié. Le rôle et la place des travailleurs sociaux dans ce projet d'insertion sont essentiels.

Si une personne vient te voir et te dit "j'ai faim", donnes lui un poisson. Si le lendemain elle te réclame à manger, rassasies la. Si le 3ème jour, elle te redemande de l'aide pour apaiser sa faim, apprends lui à pêcher.

Cette célèbre histoire peut illustrer le débat sur l'insertion socio-professionnelle des handicapés. L'analyse peut paraître obscure; cet aphorisme sur la relation d'aide, introduit cependant, de façon imagée, le débat sur l'insertion: offrir la possibilité, à une personne dépendante, voir démunie, des outils adaptés qui lui permettront, selon ses capacités, d'être moins dépendante. La relation qui existe entre les deux personnages aurait pu trouver une issue moins "favorable". En effet, celui qui occupe une position d'assisté aurait pu être maintenu dans cette relation de dépendance et avoir, petit à petit, un statut "d'handicapé". A y regarder de plus près, l'analogie ne peut être soutenue longtemps sans s'orienter vers la dialectique hégélienne du Maître et de l'Esclave; ce n'est plus mon propos.

Essayons d'y voir un peu plus clair. Handicap, insertion, autonomie, des mots qui sont trop souvent "dissonants" dans les propos de ceux qui les agitent ou les utilisent à leur profit. En effet, parler "sur" l'insertion des handicapés est plus aisé que d'essayer de la mettre en acte. Au delà des assertions de la langue de bois, voici des concepts qui recouvrent des situations et des analyses différentes. Problème de langage ? pas uniquement ...

***La notion d'handicap recouvre des réalités hétérogènes qu'il convient de distinguer. Cette énumération permet de montrer que les capacités et les dépendances auquel l'handicapé doit faire face sont variables. L'intégration et l'insertion professionnelle des handicapés seront abordés sous l'angle du rapport social dans lequel s'inscrit l'handicap.***

## NOUS SOMMES TOUS DES HANDICAPES

La notion de handicap a évolué dans le langage et dans la législation. Elle a remplacé, après la loi de 1957, le terme d'infirme et d'inadapté, pour venir englober des situations variées. Pourtant la "diversité de l'origine des handicapés, de ses manifestation et de ses implications finit par estomper des contours de la définition du handicap".

Différentes situations peuvent être à l'origine d'un handicap. Le contexte culturel, une origine sociale, une langue... peuvent être source de handicap. Les handicaps peuvent avoir pour origine une maladie, une anomalie congénitale, etc...

On distingue classiquement, les concepts de déficience, d'incapacité et d'handicap. La déficience traduit l'aspect anatomique et médical d'une situation; elle relève le plus souvent des services médicaux. L'incapacité est objectivée par une limitation d'une aptitude à s'acquitter d'une activité. L'aspect fonctionnel du concept a permis d'élaborer des échelles de performances et a été utilisé en matière d'évaluation des soins. Les incapacités relèvent le plus souvent des services de réadaptations.

Quant au concept d'handicap, il est défini comme un désavantage pour un sujet donné, résultant d'une déficience ou d'une incapacité et qui l'empêche de s'acquitter d'une fonction. A noter que certaines déficiences n'entraînent ni incapacité ni handicap. Le concept d'handicap recouvre des réalités hétérogènes et des situations cliniques forts différentes. Il apparaît de fait comme une donnée sociale et non médicale. Il ressort de l'action sociale; la contribution des travailleurs sociaux y est essentielle. Au terme de cette rapide distinction conceptuelle, il convient d'en ajouter une autre: celle qui différencie le handicap de l'handicapé. Le handicap étant la conséquence d'une incapacité ou d'une déficience partielle ou totale, tandis que le handicapé est le statut du sujet subissant un handicap. A remarquer que selon les circonstances qui seront à l'origine de l'handicap (guerre, travail, accident de la route, maladie...) la personne handicapée n'aura pas les mêmes avantages. La législation en vigueur témoigne plus de "reconnaissance" aux soldats invalides qu'aux acciden-

tés de la route. L'ordre des priorités pour les places assises dans les transport en commun nous en donne un exemple cinglant!

Distinguer l'handicap de la personne handicapée permet de montrer, par exemple, qu'avec un même handicap, une personne peut être handicapée différemment d'une autre personne car l'un ne présentera pas les mêmes aptitudes que l'autre, l'un assumera son handicap et le vivra de façon moins invalidante que l'autre. Il y a donc une interaction entre l'handicap, l'handicapé et son environnement.

L'handicap n'est pas seulement l'addition d'une série de déficiences qui provoqueront une incapacité "durable" mais il est un processus évolutif et dynamique. L'handicap et avant tout un rapport social le rôle joué par l'environnement est fondamental puisqu'il peut atténuer ou majorer les effets d'une déficience ou d'une incapacité.

L'handicap de situation dépend de l'environnement proche du sujet. Il est la mise en relation de l'handicap avec une situation concrète: accessibilité des lieux par exemple. Il constitue, de fait, une difficulté supplémen-

taire que rencontre la personne dans l'élaboration de son projet social".

Sur un autre plan, la notion d'handicap participe à une présentation que l'on a du handicapé. Celle-ci oscille entre une attitude paternaliste et une certaine dénégation, qui peuvent se comprendre comme une forme de vulnérabilité de l'autre que l'on se refuse à reconnaître en soi-même et contre laquelle on se défend.

Il y a aussi l'image que l'handicapé a de lui même et des difficultés identifiantes qu'il peut rencontrer.

Dernier aspect, et non des moindres, que soulève ce concept est celui de la classification utilisée et des critères d'évaluation de l'invalidité; problème épistémologique, voir nosographique.

Nous venons de voir que la notion d'handicap et un concept pluriel qui est difficilement résumable sous peine d'en livrer une définition "réductrice". Les facettes soulevées ont le mérite de montrer que le débat n'est pas simple. Il commence peut être par les mots que l'on utilise parfois abusivement et se poursuit certainement pour une redéfinition du cadre conceptuel auquel il fait référence.

## MALADIE MENTALE ET HANDICAP MENTAL

Comme le montre M. JAEGGER(2) le glissement insidieux du concept de malade mental vers celui d'handicap mental aboutit à un amalgame qui repose la question du rapport entre maladie et handicap, entre classification psychiatrique et classification des handicaps; définir le handicap comme conséquence de la maladie, ce n'est pas distinguer "handicap social et inadaptation (ou désadaptation) sociale". Puisque "l'handicap est défini comme un préjudice social (...), il est inapproprié de qualifier un handicap de mental" <sup>2</sup>. Employer indifféremment les termes de handicap mental et de maladie mentale équivaut à amalgamer une situation clinique dynamique (mais relative aussi, compte tenu des phénomènes de chronicité de la maladie mentale) à un "état" statique. En effet, si la chronicité des psychoses "au long court" est une réalité qui devient forcément handicapante, tous les malades mentaux ne sont pas des handicapés de la même façon mais présentent plutôt une fragilité et une incapacité relative selon leur pathologie. Le

malade mental est surtout un handicapé social. La différence n'est pas simplement une question de vocabulaire; elle a des conséquences sur le problème de la prise en charge entre le sanitaire et le social, c'est à dire entre la sécurité sociale et l'aide sociale. La loi dite d'orientation de 75 a fait basculer la pathologie mentale dans le champ de l'handicap puisque le "fou" peut bénéficier de l'allocation aux adultes handicapés (A.A.H); aide financière utile mais qui consacre le glissement dont nous avons parlé. Inversement, nous pouvons remarquer que l'handicap social a été en quelque sorte médicalisé, puisque l'AAH attribuée au titre de l'impossibilité de se procurer un emploi est de plus en plus fréquente: l'augmentation des bénéficiaires a été multipliée par quatre depuis 1986, aux "bénéficiaires" des S.D.F et aux personnes en voie de clochardisation... Le R.M.I. aura le "mérite de "clarifier" la situation handicapante qui résulte d'un processus social, mais il consacre d'une façon détournée, une classification nouvelle qui est "l'handicap

social".

Sur le terrain, les situations se présentent dans leur opacité et leur urgence et la simplicité du raisonnement ne permet pas de résoudre les difficultés immédiates; les travailleurs sociaux sont bien placés pour le savoir. Ainsi, pour une personne qui est en voie de clochardisation, compte tenu de sa personnalité et des symptômes psychiatriques associés, le choix entre le bénéficiaire du R.M.I. ou de l'A.A.H. n'est pas si simple.

L'autre sujet épineux, est celui de l'évaluation de l'handicap; qu'est ce que cela veut dire que d'attribuer une carte d'invalidité à titre définitif ? Il n'est pas superflu de rappeler que le critère retenu pour apprécier l'handicap est celui du code des pensions militaires d'invalidité. Ainsi, certains débilés légers se voient "marqués" d'une incurabilité alors que leur capacité à affronter la réalité sociale est peut être limitée mais possible. L'image de soi de l'handicapé aboutit alors à ce qu'il revendique ses déficiences comme un droit, marquées dans son identité. Nous verrons que les conséquences sur l'insertion et l'intégration ne sont pas "neutres".

Si l'handicap s'inscrit dans un rapport social, le travailleur social peut aider l'handicapé à sortir de l'exclusion à laquelle il est trop souvent confronté. Ainsi, il peut soutenir dans ses démarches auprès des administrations et lui permettre, le cas échéant de recouvrer ses droits.

Si l'approche assistancielle de l'handicap est nécessaire, elle est insuffisante et limitative. Certes la société a un devoir d'assistance vis à vis des personnes qui ne peuvent participer à "l'effort collectif", mais elle a aussi un devoir d'intégration, sous peine d'en faire des citoyens d'exceptions, confinés dans une dépendance passive. Dérive qui peut aboutir, à ce que Goffman a appelé la "stigmatisation", qui ne peut être endiguée uniquement par la législation. C'est plus au niveau des mentalités et des représentations de la maladie mentale<sup>3</sup> et du handicap que l'effort reste à faire. Le rôle du travailleur social, qu'il travaille en psychiatrie ou en institutions médico-sociales, sera de proposer un travail d'articulation avec les autres institutions qui concourent à aider les handicapés. Le travail de liaison et d'articulation permettra une continuité dans la prise en charge afin d'éviter un fractionnement relationnel.<sup>4</sup>

L'efficacité du travailleur social passe aussi par un recensement, long et patient, des structures existantes (encore trop peu nombreuses) et par l'établissement d'un réseau de rela-

tions inter-institutionnelles qui permettront d'assurer un suivi plus efficace.

## A CHACUN SELON SES CAPACITES

L'insertion est à comprendre aussi comme un rapport social. Elle se pose de façon différente...; selon le type d'handicap et selon la personnalité du handicapé; insérer veut dire faire partie de vaste programme!

L'insertion socio-professionnelle des handicapés, c'est de permettre à chacun, selon ses capacités, de (re)trouver une place dans un échange social (qui ne passe pas obligatoirement par le travail). Cela suppose pour le sujet handicapé, d'accroître ses possibilités de faire appel à un réseau d'aide pour lui permettre une meilleure intégration.

On remarque que pour le malade mental, bien souvent la question qui se pose aux équipes soignantes, c'est d'essayer de remettre quelque chose en marche de l'ordre du désir réalisable. Le désir du patient d'être inséré "être comme un tel, fait référence à un idéal de vie dont il est incapable de donner corps à ce désir"<sup>5</sup> Ce qui aboutit bien souvent à des choix "négatifs", le patient s'installant petit à petit dans une dépendance et une passivité, dont la difficulté d'insertion

des "psychotiques passifs", car leur dépendance est en quelque sorte "une énorme demande qui veut tout"<sup>6</sup> Si le patient ne fait rien, l'inactivité deviendra petit à petit un élément pathogène en soi, pouvant créer un traumatisme et un facteur d'aggravation du sentiment de dévalorisation de soi

C'est le débat sous jacent de l'hôpital psychiatrique, conçu comme lieu de vie ou comme lieu de soin ? c'est aussi la question du partage entre le soin et le travail: où commence le travail, où fini le soin ?

Il est vrai que la logique de l'assurance maladie conduit plus à privilégier les soins au détriment de la prévention et de la réinsertion. Déséquilibre au bénéfice de l'intra-hospitalier qui gère la plupart de la dotation globale, au détriment des structures extra-hospitalières.

Heureusement, la loi de sectorisation de 85<sup>7</sup> est venue instituer une continuité entre l'intra et l'extra-hospitalier, où le secteur psychiatrique reste le noeud d'articulation.

## CHACUN SELON SES DEPENDANCES...

On dit que l'insertion socio-professionnelle du handicapé vise "l'autonomie". Ce concept présuppose trop souvent un individu "cartésien" fort et unifié, doué de raison; "bref, un sujet séparé, indépendant qui va conquérir le monde"<sup>6</sup>. En fait l'autonomie est d'abord un lien social qui donnera lieu à un contrat social. Elle dépend du contexte (champ symbolique) dans lequel le sujet se trouve, et doit être relié à ses dépendances. La psychologie nous a montré que l'autonomie s'exprime dans le développement de l'enfant par une diffusion d'avec la mère, d'une situation de dépendance qui lui permettra un étayage; la dépendance est une nécessité qui est le point de départ possible d'une indépendance, par l'épreuve d'une séparation et d'un renoncement.

Analyser l'insertion à partir de ses dépendances et de ses difficultés permet de comprendre qu'elle sera différente selon le handicap de chacun, selon les capacités que pourra met-

tre en oeuvre le sujet. Bref, donner le sentiment d'utilité sociale en lui réapprenant à faire partie de... L'autonomie ne peut être que partielle car elle est toujours à reconstruire.

Ce détour n'était pas superflu; l'insertion passe avant tout par un soutien individualisé selon l'handicap et l'handicapé.

Parler d'insertion c'est d'abord s'interroger sur l'intégration dans un espace social. Il sera, souvent différent de celui qu'ont connu ceux qui ont eu une longue "carrière" psychiatrique et pour lesquels un projet d'insertion est élaboré.

Quant à l'handicapé physique, il a fallu attendre longtemps pour que la cité "s'ouvre" et que soient aménagées des entrées pour les fauteuils roulants. L'accessibilité des lieux reste une des premières pierres à mettre en place pour qu'il puisse sortir en partie, de leur isolement<sup>8</sup>.

Les travailleurs sociaux ont un rôle important dans l'état des lieux à faire.

Ce sont eux qui aideront l'handicapé à trouver un service d'aide à domicile, c'est encore eux qui l'accompagneront dans une démarche de soin, psychothérapique; c'est surtout eux qui le conseilleront dans la gestion de son budget, qui solliciteront des demandes ponctuelles d'aides financières ou qui le soutiendront dans une demande de logement.

L'assistant social ou l'éducateur présents dans l'Equipe de Préparation et de Suite au Reclassement (E.P.S.R.) ont un rôle majeur: conseil et orientation en vue de rechercher un poste de travail compatible avec les capacités du demandeur. Dans le service d'accompagnement, ils assurent un travail de soutien, de conseil et de "guide" au niveau de la vie pratique, des loisirs et du réseau de relation de l'handicapé

Pour beaucoup d'handicapés, l'insertion de limite souvent à une intégration sociale. En effet, l'écart entre la capacité du sujet et l'exigence du poste de travail, réduit les candidatures. L'éventail des situations est tellement variable selon l'handicap du sujet, qu'il est nécessaire de définir la population à laquelle on s'adresse, sans quoi le cadre du débat devient tellement vague que parler d'insertion relève de la rhétorique ou de l'idéalisation.

Une des tâches du travail d'insertion, c'est de "restaurer" un réseau de solidarité autour de la personne concernée; cela consistera à retrouver relations de proximité avec la famille, les voisins, à obtenir une place en foyer ou en appartement "thérapeutique" ou encore de participer à des activités de soins comme médiation thérapeutique. Autant de projets que de cas de figures! Les politiques locales d'insertion relatives aux bénéficiaires du R.M.I. ont montrées<sup>9</sup> que la difficulté majeure est l'exclusion, la non appartenance avec un réseau dont les membres ont des relations avec le monde du travail.

Le rôle du travail dans l'identité sociale est importante. Il représente pour l'homme l'expression de soi dans la société. L'handicapé (tout comme la chômeur) privé ou incapable de se procurer un emploi fait l'expérience d'une marginalisation sociale. Le travail est valorisé comme une norme; "travailler, c'est s'inscrire dans la société pour y jouer un rôle, c'est être reconnu et c'est enfin un facteur de stabilité qui contribue à structurer le temps

et les échanges"<sup>10</sup>

Pour ceux qui ont travaillé, la perte du travail fonctionne comme une mise à l'écart de la société. Privée de ses points de repères, la personne est fragilisée et se sent démunie, pouvant entraîner, selon la durée du chômage, successivement, une démotivation, un sentiment de honte et de solitude.

Le droit à l'emploi des personnes handicapées se limite bien souvent à celui des structures de travail protégés (C.A.T ou Ateliers protégés). Plus rares sont les expériences d'intégration dans milieu professionnel. C'est normal; c'est ce que l'on a appelé les "CAT sans murs", postes détachés dans des unités de travail d'entreprises ordinaires. Le droit à l'emploi pour les personnes handicapées, malgré la législation récente, reste un leurre. Jusqu'à aujourd'hui, le déficit du nombre en CAT, par rapport aux demandes formulées, étaient très important. L'évolution de la population accueillie a changé au profit d'une "sélection" par le "haut".

Ainsi, les sujets fortement handicapés sont actuellement orientés vers des foyers occupationnels de jour, sorte de "classe inférieure" financés, par le département!

La programmation pluriannuelle à signée le 8 nov. 89 et prévue pour les 4 années à venir (90-91) devrait permettre la création de plusieurs milliers de places nouvelles en CAT et Ateliers protégés et le développement des ateliers intégrés<sup>11</sup>.

Au delà des emplois protégés, la première évidence est que nous sommes dans une société de sous emploi; la compétition est plus grande et les postes de travail qui étaient répudiés hier (occupés parfois naguère par des handicapés) contentent aujourd'hui le demandeur d'emploi sans qualification.

L'obligation d'emploi "réservé" s'inscrit dans une législation incohérente qui ne tient pas compte de l'adéquation emploi-handicapé et aboutit à ce que la législation soit inapplicable. De plus, si le refus de l'employeur reste motivé, l'amende reste dérisoire.

Notre société a surtout mis l'accent sur le droit à des ressources compensatrices et à des soins, au détriment de l'intégration professionnelle des handicapés pour laquelle, si elle n'y est pas hostile, elle n'en donne pas les moyens. Critiquer les circuits ségrégués des structures de travail

protégés permet tout au plus d'imaginer une alternative, mais récuser ces établissements équivaut à nier les difficultés des personnes qui les fréquentent, à oublier leur vulnérabilité<sup>12</sup>

Le travailleur social, de par sa connaissance du terrain est la personne la mieux placée pour opérer ce travail de liaison entre les différentes institutions périphériques, concourant à l'admission pour un emploi protégé: COTOREP, DASS, Mairie, Associations, etc... Sa démarche est fondée sur un diagnostic social; c'est une démarche d'accompagnement<sup>13</sup> de l'handicapé.

Au terme de cette article, nous avons essayé de dégager les difficultés sous jacentes au débat sur l'intégration professionnelle des handicapés. Il s'agit maintenant de réfléchir à d'autres possibilités combinatoires entre le milieu "normal" et le milieu "protégé" afin que l'intégration ou l'insertion ne soit pas un vain mot. Le chemin qui reste à faire est énorme. des expériences innovantes font leur apparition: gageons qu'elles se multiplieront



1. L'hôpital à Paris - 1982 No 67 p 48
2. Revue NERVURE, tome II, no 8, p 18, Nov. 89, article de M. JAEGER
3. JODELET "Folie et représentation sociale", Ed E.S.F.
4. P. RAMBAUD "Réinsertion socio-professionnelle: mise en place d'une pratique", i. INFORMATIONS PSYCHIATRIQUE, janvier 88, p 73
5. Exposé du Pr DIATKINE dans un débat interne au "XIII" sur la désinsertion - réinsertion - désabilitation
6. Loi no 85-1468 du 31/12/85 relative à la sectorisation psychiatrique
7. Intervention de mme PELLEGRIN, psychosociologue au journée des psychologues en Juin 90 à la Vilette
8. A.S.H. du 20/01/89 p 11 sur la charte: "Ville et handicap"
9. A.S.H. et T.S.A. du 26 mai 89
10. Journal des Psychologues, no 34, Fév. 86, dossier sur le chômage
11. A.S.H. du 10/11/89 et du 05/10/90, cir. No 379 du 26/06/90
12. article de P. RAMBAUD déjà cité
13. A.S.H. du 26 mai 89, p 9: "Santé mentale: pratique de part et d'autre de la manche", F. GAILLARD

# L'AVEUGLE ET LE MONDE DU TRAVAIL

## HISTOIRE D'UNE EXCLUSION

Par Laurence CUETTE

Assistante Sociale

***L'imaginaire social habille bien souvent l'aveugle d'un statut d'handicapé qu'il s'agit de protéger et d'aider afin de compenser l'obscurité maléfique dans laquelle il est plongé. Si l'un des objectifs des Sociétés d'Assistance aux Aveugles du siècle dernier, était de leur donner une instruction et un métier manuel, force est de constater qu'aujourd'hui, la majorité des aveugles sont exclus du marché du travail, faute en partie d'une formation adaptée et d'une crainte des entreprises.***

Dans le monde des handicapés, l'aveugle a toujours eu une place quelque peu privilégiée. Les associations d'aveugles ont su très tôt être très revendicatives et réussir à ce que la législation leur soit plus favorable.

L'aveugle que l'on croise dans la rue, dans les magasins, même au cinéma avec sa canne ou son chien nous semble assez proche et bien adapté au monde, mais lorsqu'il s'agit de formation professionnelle et d'emploi, l'aveugle devient malchanceux.

Assistante sociale dans une institution pour aveugles quelles perspectives puis-je présenter aux jeunes aveugles quant à leur avenir professionnel? C'est presque d'une simplicité déconcertante:

- En deçà d'un niveau scolaire 4ème, 3ème aucune possibilité de formation pouvant déboucher sur un emploi en milieu ordinaire. Au mieux une formation en chaiserie (cannage, paillage) sera monnayable en CAT ou Atelier Protégé souvent spécialisés.

- Pour des jeunes ayant atteint un niveau lycée sans pour autant prétendre passer le bac, les formations professionnelles spécialisées sont depuis des dizaines d'années, toujours les mêmes: secrétariat, standardiste, accordeur de piano. IL est flagrant que ces formations sont de celles dont les débouchés se font de plus en plus rares (standard électronique, secrétariat à missions multiples....

- Pour les bacheliers, ne croyez pas que les choses soient réglées. Il est curieux de s'apercevoir qu'à ce ni-

veau l'aveugle a le choix entre: entreprendre un cycle universitaire long (DEA, doctorat..) car il s'agit d'être le meilleur, sinon pas de salut! Tout le monde sait que l'université ne prépare pas à un métier, qui plus est quand on est handicapé; ou le choix se portera sur des formations directement monnayables sur le marché de l'emploi: kiné, informaticien.

Mais à ce niveau du chemin nous avons déjà poussé les 9/10 des aveugles sur les voies de garage... L'informatique, si elle a apporté beaucoup d'aide dans le quotidien de l'aveugle, du point de vue professionnel elle n'a pas permis de créer des emplois d'un moyen niveau scolaire pour ces handicaps.

### UN AVENIR DIFFICILE

Des recherches ont été faites pour tenter d'élargir la panoplie des formations accessibles aux aveugles. Mais les expériences recueillis font apparaître l'aspect exceptionnel de telle ou telle insertion.

Toutes ces difficultés se focalisent en particulier sur les aveugles complets, de longue date (voire de naissance) car pour eux l'insertion professionnelle ne peut se faire que grâce à une insertion sociale parfaitement réussie et une autonomie difficile à acquérir: autonomie dans les transports, dans la vie quotidienne... Socialisation, sociabilité aurais-je envie de dire car l'aveugle même très autonome aura toujours besoin de l'aide d'un voyant pour certains actes professionnels ou personnels et cette aide il lui faudra souvent savoir la demander. Et il n'est pas du tout facile de savoir demander de l'aide... Et les aveugles récents?... accidents, maladies évolutives qui frappent l'adulte au milieu de sa carrière professionnelle: Après la rééducation nécessaire à l'adaptation à ce nouvel état, l'aveugle récent va intégrer un centre de formation professionnelle spécialisé afin d'apprendre le braille et intégrer éventuellement les différentes formations citées précédemment. Peu d'entre eux retrouve leur emploi (avec des aménagements) ou même un emploi autre au sein de l'entreprise.

Quant à moi, je vois arriver des candidatures pour notre CAT, d'hommes

issus des métiers du bâtiment, camionneurs, ouvriers... Quel dilemme au moment de l'embauche: ces hommes ont pour nous une capacité de travail normale, n'ont pas de troubles associés à la cécité (comme la plupart des travailleurs de CAT), mais n'ont aucun avenir professionnel autre que le CAT. Parfois l'embauche est acceptée pour des raisons sociales (personne étrangère sans allocation par exemple) et lorsque je le vois à son poste de travail, capable de tout faire, prendre des initiatives... Il me vient à rêver que cet homme peut faire la même chose au sein d'une entreprise:

Des emplois non qualifiés dans le milieu ordinaire de travail, ça existe non ?... mais le contexte économique est tel, les entreprises peu (voir pas) intéressées par l'embauche d'un handicapé craignent l'aveugle comme risque d'accidents du travail.

Je me bats depuis 6 ans pour faire accepter des aveugles dans des CAT non spécialisés pour aveugles, sans grand succès... Les raisons invoquées sont les mêmes: "ne peuvent pas faire les différents travaux, risquent des accidents..."

Car c'est bien de l'aveugle que l'on plaint ou que l'on admire déambulant dans les rue avec sa canne ou son chien dont on parle; C'est le même aveugle qui tout à coup fait peur aux directeurs de CAT comme aux chefs d'entreprises; Car il est déroutant: que peut-il faire? que ne peut-il pas faire ?

Cette jeune femme aveugle très autonome aura besoin de l'aide d'une amie pour acheter ses vêtements afin d'assortir les couleurs. Autonome? dépendant? Et le pas est très vite franchi d'imaginer à la place de l'aveugle ce qu'il peut faire et ce qu'il ne peut pas faire : il vit seul en appartement, prend seul les transports en commun, mais ne peut pas travailler sur telle machine, faire tels travaux, se repérer dans les locaux....

Mais la plupart du temps, les raisons du refus ne sont même pas données. Une dernière chose:

un aveugle qui ne travaille pas perçoit une allocation adulte handicap (AAH) de 2930F et une allocation compensatrice de 3915F soit 6845F non imposables par mois. De quoi décourager les plus intéressés par un emploi salarié si difficile à trouver...

# EXPERIENCE D'INSERTION EN MILIEU ORDINAIRE

## Entretien avec Gérard Zribi

**PEPS - Eric AUGER: Les lecteurs vous connaissent peu, pouvez vous vous présenter ?**

**Gérard Zribi:** J'ai une formation d'éducateur que j'ai complété par un doctorat de psychologie à l'âge de 40 ans! J'ai été longtemps directeur du CAT de Champigny Sur Marne et des structures d'hébergement de l'association; depuis peu, je suis directeur de mon association, l'AFA.ACR. Je me considère cependant avant tout comme un travailleurs social; c'est à dire que j'essaie de trouver des réponses appropriées en fonction de l'environnement, pour des personnes handicapées. Avec mes collègues de travail, nous avons développé, à partir des besoins des "usagers", des formules d'aides qui ont intéressées les pouvoirs publics. En 1983, on m'a demandé d'être chargé de mission à la Direction de l'Action Social (Ministère des Affaires Sociales) pour faire un rapport sur la modernisation du travail protégé. En 1984, j'ai été recruté par G. DUFOIS pour m'occuper des réponses innovantes en matière d'intégration des handicapés. En 1989, Mr GILLIBERT m'a demandé de rejoindre son cabinet pour m'occuper, à titre de conseiller technique, des problèmes d'établissement, de ressources et d'ouverture du travail protégé. En juillet de cette année, j'ai démissionné de ce poste, pour me consacrer plus à fond au travail de terrain que j'occupe. Cependant, je reste chargé de mission sur l'emploi en milieu ordinaire, l'habitat et la vie social.

**Pour Mr Zribi, auteur du livre "Vers une psychothérapie sociale", l'insertion professionnelle des handicapés n'est pas un vain mot. Pour rendre compte de son expérience, il nous expose les réalisations et les possibilités existantes en matière d'insertion en milieu ordinaire.**

**PEPS: Si l'on peut résumer votre parcours, vous avez fait beaucoup de "terrain" et de temps à autre, vous avez été sollicité par un cabinet ministériel ?**

**G.Z.:** Tout à fait. Si l'on veut que les handicapés puissent vraiment vivre correctement, il faut être imaginatif dans notre métier et mêler l'expérience sans cesse à la réflexion. Prenons l'exemple du vieillissement

de la population des handicapés; avec mon équipe, nous avons effectué un travail de recherche sur ce problème. Nous avons voulu montrer qu'à travers des idées fausses sur ce sujet, on peut réinstitutionnaliser les handicapés et les remettre dans des structures chronicisantes, fermées. Il s'agit

au contraire de bien comprendre la double dépendance, celle liée à l'handicap et celle liée à l'âge afin de trouver des réponses appropriées, au lieu de se précipiter sur des constructions d'équipement spécialisées qui ne feront qu'accroître leur ségrégation.

vailleurs alors que les travailleurs de CAT ne bénéficient d'aucun des principaux droits du code du travail!

**PEPS: L'expérience de votre CAT est intéressante à de multiples niveaux; pouvez vous nous la présenter ?**

**G.Z.:** Notre CAT s'est développé par étape. Il compte actuellement 106 travailleurs handicapés, dont 50 travaillent en milieu ordinaire, chez des artisans, dans des entreprises ou pour le compte des communes. Les travailleurs bénéficient d'un soutien modulé selon les besoins, par des éducateurs techniques. A noter que ces ouvriers sont rattachés administrativement à notre CAT. On a parlé de "CAT sans murs", mais expression était qualifiée d'idéologique, emprunté d'une philosophie utopiste. A la différence des auteurs qui polémiquent sur ce sujet, ce que nous affirmons, nous avons le mérite de le réaliser; c'est observable par tout le monde. Bien évidemment, notre expérience de CAT est une réalité en mouvement. Nous avons développé ce CAT par module. Nous n'avons

pas voulu jouer à la fausse entreprise avec du vrai argent public. Le CAT est avant tout une équipement socio-réadaptatif. Il ne peut être une vraie entreprise, compte tenu de sa faible part d'autofinancement. Dans notre démarche, le paradoxe que nous avons constaté, c'est qu'en développant une logique de travail social, on a rejoint le monde économique, en faisant de l'insertion progressive par le biais de la formation et du soutien psycho-social. c'est en partant du besoin des usagers et en développant les apprentissages sociaux, l'entraînement professionnel, les stages en entreprise, les entretiens psychologiques..., que nous avons pu mettre en place des emplois semi-protégés, parvenir à des intégrations. C'est une démarche propre au travail social.

**PEPS: Ne pensez vous pas que les réticences des entreprises à employer un travailleur handicapé constitue un frein à leur insertion.**

**G.Z.:** Ce sont les situations concrètes qui feront évoluer les mentalités; ce n'est pas seulement une campagne de presse à la T.V. qui modifiera les habitudes, mais c'est en mettant chacun des partenaires en situation. Une anecdote récente illustre comment des attitudes peuvent évoluer: une entreprise qui nous a demandé un détachement d'un travailleur employé à part entière. Cette personne avait une déficience mentale accompagnée de troubles psychotiques. Il faut développer les situations concrètes et apporter un soutien psychosocial indispensable aux personnes handicapées, faute de quoi l'insertion serait illusoire. Parler d'insertion sans tenir compte des difficultés et dépendances, ne peut que mener à l'échec. Notre raisonnement est simple; au lieu de créer un établissement pour chaque handicap, il suffit de proposer le soutien adéquat. Nous avons ainsi développé des petites communautés de vie, de 8 personnes, des appartements autofinancés où vivent trois personnes. Nous appliquons toujours les mêmes principes de mise en place de réponses diversifiées et évolutives en fonction des multiples situations de dépendance et d'autonomie.

**PEPS: Depuis quelques années, vous avez développé d'autres structures...**

**G.Z.:** La première s'appelle Le Relais; c'est un service socio-réadaptatif de jour créé en avril 1988 et intégré au budget de notre CAT. Nous sommes partis du constat que beaucoup de psychotiques adultes qui n'ont pas travaillé en milieu ordinaire, sont orientés en CAT. Paradoxalement, nous avons utilisé le CAT pour qu'elles n'y arrivent pas. Je m'explique: pour ces personnes brisées, en rupture, nous avons essayé de donner une réponse différente que celle apportée traditionnellement par les CAT. Pendant 6 mois, ils bénéficient de réadaptation professionnelle, d'une remise à niveau scolaire, d'un soutien psychologique, de réapprentissage sociaux. Après des années de longues maladies, de décrochage social, de rupture

personnelle, ces patients ne savent plus qui ils sont. Le service Relais les aide à se repérer, en les mettant en situation réelle. A cet effet, nous travaillons en relation très étroite avec l'équipe de l'Equipe de Suite et de Préparation au Reclassement (E.P.S.R.) qui essayent de trouver des solutions à leur sortie du Relais. Grâce à cette mise en situation, la personne pourra mieux mesurer et apprécier son "projet social", la vie qu'elle veut mener. Les uns iront vivre chez eux, d'autres suivront un stage, d'autres encore fréquenteront un hôpital de jour, etc... L'insertion ne passe pas obligatoirement par le travail mais par le choix que chacun pourra mener.

**PEPS: Vous êtes très pragmatique ?**

**G.Z.:** A partir de quelle hypothèse de départ, nous mettons en place un projet? c'est la pratique qui guide nos orientations. Nous théorisons à partir de la pratique, dans une sorte d'aller et retour

**PEPS: Peut-on parler d'insertion professionnelle des handicapés quand on constate le déficit du nombre de places en CAT et les critères de recrutement de plus en plus sélectifs ?**

**G.Z.:** Comme conseiller technique de Mr Gillibert, j'ai participé à la discussion du protocole d'accord signé le 8 novembre 1989, entre l'état et les principales associations représentatives des personnes handicapées. ce protocole vise la création sur la période 90-93 d'une moyenne de 2700 places de CAT par an et de 900 places en ateliers protégés. Par comparaison, avant le plan GILLIBERT, le nombre de places créées annuellement étaient de 1100 à 1400 pour les CAT et 500 pour les A.P. De

**PEPS: Vous venez de créer une autre structure destinée à favoriser l'intégration des handicapés en milieu ordinaire?**

**G.Z.:** Nous avons beaucoup de mal à insérer les handicapés en entreprise car chacun a peur de l'autre. Nous avons créé une entreprise de service de type associatif, qui sert d'intermédiaire entre les handicapés et les entreprises. Les handicapés ont le statut d'ouvrier de production et peuvent

occuper des postes d'aide cuisinier, d'aide jardinier, d'ouvrier dans le cartonnage, etc... Nous avons actuellement 8 employés et nous avons le projet de créer 6 autres emplois. Avec l'E.P.I., les gens sortent du CAT et obtiennent par leur nouveau statut, des droits reconnus aux autres tra-

plus ces chiffres étaient remis en question chaque année. L'objectif du Cabinet GILLIBERT vise une politique globale: accroître les structures de travail protégé et en même temps, développer l'insertion en milieu ordinaire; favoriser le droit au travail qui s'accompagne du droit au transport, au logement et à la formation professionnelle. L'adoption d'un plan pluri-annuel sur 4 ans va permettre de

planifier les besoins par les D.A.S.S. sans que cela soit remis en cause chaque année. L'autre innovation importante de ce protocole d'accord tient au fait que 25% des places de CAT et d'A.P. seront prioritairement affectées innovantes visant à favoriser l'intégration en milieu ordinaire. Il s'agit de développer le détachement auprès des entreprises et d'y implanter des ateliers intégrés.

**G.Z.:** Cette résistance est double: de la part de l'handicapé lui-même et de sa famille et de la part des entreprises. Les parents qui ont un enfant handicapé qui travaille en milieu protégé "classique", ont peur que le changement ne lui soit pas profitable. Ils réclament des garanties. Pour l'handicapé lui-même, le changement est difficile. Quant aux entreprises, elles ne veulent pas assurer des problèmes supplémentaires pour lesquels elles ne situent pas l'intérêt. Pour réussir l'intégration des handicapés, il faut arriver à répondre à ces résistances qui sont réelles, au lieu de le nier pas un discours volontariste. Cela nécessite de répondre à ces blocages multiples en rassurant les personnes concernées, en donnant des garanties à chacun, en assurant le soutien nécessaire et en aidant les entreprises avec du personnel spécialisé afin de favoriser l'adaptation du travail handicapé.

**PEPS: Quant nous constatons le mode de la rémunération du travailleur handicapés, n'aboutissons nous pas à une désinfection à l'effort?**

**G.Z.:** Dans la rémunération du travailleur handicapé, il faut distinguer le salaire et le complément de revenu. Le salaire correspond à la force réelle de travail fournie par l'handicapé. Actuellement, il correspond à 5% du SMIC; d'ici 4 ans, il devra atteindre 15% du SMIC. ce changement à une double conséquence sur les CAT: ils devront d'une part avoir un raisonnement économique et d'autre part ils devront faire payer le juste prix de leur production. Les CAT étant financés à 90% par l'état, le prix des prestations produites n'avait pas été compétitif. Avec la forme actuelle, l'incitation économique sera plus importante. Il s'agit non pas de faire

des cadeaux aux entreprises mais de rééquilibrer le marché. Avant la réforme des ressources des travailleurs de CAT, les handicapés percevaient une garantie de ressource et une AAH qui atteignaient un montant compris entre 104 et 124% du SMIC. cela aboutissait à une désincitation à l'effort puisque l'augmentation de salaire conduisait à une baisse différentielle de la garantie de ressource. La réforme récente aboutit à des montants de revenus (garantie de ressources + AAH), compris entre 100 et 110% du SMIC. cela est plus logique si l'on encourage l'intégration en milieu ordinaire de travail.

**PEPS: Quelle est la place que les travailleurs sociaux peuvent prendre, quel rôle peuvent-ils jouer dans le processus d'intégration professionnelle du handicapé ?**

**G.Z.:** Les travailleurs sociaux ont un rôle majeur. ce sont sur eux que reposent le processus d'intégration. L'insertion des handicapés n'est pas possible sans une aide importante et un soutien approprié. Le travail social, par un travail d'accompagnement et de réassurance, pourra redonner confiance et aider l'handicapé. Vis à vis de l'entreprise, il est un agent de liaison et un référent important. Malheureusement, force est de constater que les travailleurs sociaux, et plus particulièrement les éducateurs, se sont majoritairement désintéressés des adultes handicapés et du travail de suite avec l'extérieur. Pour ma part, je pense qu'ils ont un rôle central à jouer de concepteur de projet, de médiateur et de suivi de projet. La présence des éducateurs dans les CAT est récente; il y a des postes nouveaux à occuper dans les services de suite et de reclassement et d'accompagnement. Les travailleurs sociaux doivent réfléchir à l'intégration et à des actions de réadaptation des handicapés, sans quoi il n'y aura que des éducateurs techniques dans les CAT. Ceux-ci jouent un rôle précieux et irremplaçable; mais la richesse d'un établissement et d'un service repose aussi sur la pluridisciplinarité. Il est incontestable qu'aujourd'hui de nouveaux espaces professionnels s'ouvrent pour les travailleurs sociaux.

24

**PEPS: Puisque nous parlons de réforme, ne devrait-on pas modifier le fonctionnement des COTOREP dont le rôle se limite trop souvent à une chambre d'enregistrement des demandes ?**

**G.Z.:** On constate des améliorations puisque les délais réduits de traitement des demandes ont été considérablement réduits. ils sont de 4 mois actuellement alors qu'ils étaient de 12 mois il y a quelques années. Hormis cette évolution, il est clair que la COTOREP a cautionner la dégradation du marché du travail en assurant un minimum vital à des gens ayant des difficultés sociales, par l'accroissement considérable des bénéficiaires de l'AAH. La création du RMI devrait réduire cette inflation des demandes. Pour ce qui est de l'orientation, faute de moyens, les COTOREP orientent par défaut. Faut-il alléger les tâches de cette commission et en déléguer certaines à d'autres organismes? Je pense que les COTOREP fonctionneront bien quand il y aura suffisamment de réponses en matière d'insertion. Faute de solution intermédiaires, le marché des réponses était trop étroit et trop spécialisé. Avec le protocole d'accord, le développement des formes innovantes permettra en partie d'élargir les

solutions en matière d'insertion. Nous avons en France, une orientation politique qui donne la priorité à l'intégration mais nous avons un outil, la loi d'orientation de 75, qui n'est pas suffisamment performant pour y répondre et qui penche trop vers l'orientation en institution. Il s'agit de sortir de cette logique: institution ou intégration, et développer des solutions palliatives qui devront s'inscrire dans des relations contractuelles avec des évaluations. A cet égard, nous avons pas l'habitude de l'évaluation, nous n'avons trop tendance à croire que tout ce qui se rapporte au social aurait une légitimité en soi. plus de 90% des CAT fonctionnent sur le même moule; c'est désespérément uniforme! Je pense qu'à chaque création d'établissement, il faudrait contractualiser les accords entre les promoteurs et les pouvoirs publics pour favoriser l'évaluation et l'évolution des pratiques institutionnelles. cela permettrait notamment de diversifier les formules.

**PEPS: Quand on parle d'orientation de travailleur handicapé, mesure-t-on suffisamment les résistances de la part du patient et de son milieu familial, de son environnement social et du milieu professionnel?**

# INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEFICIENTS AUDITIFS: REALITE ET PARADOXE

différence. Depuis Milan, on a essayé d'effacer l'handicap créant ainsi d'autres handicaps: en refusant aux sourds leur spécificité, c'est à dire la langue des signes, on a créé un ghetto de citoyens handicapés parce que ne pouvant exprimer pleinement toutes leurs potentialités. Si aujourd'hui les gestes ne sont plus interdits, on constate que la langue des signes ne fait toujours pas partie de l'enseignement dans les écoles de sourds et, de même, on relève le faible nombre de professeurs sourds. Depuis son plus jeune âge, l'enfant entendant s'imprègne du langage du monde environnant développant ainsi ses capacités d'apprentissage et d'acquisition. Pour l'enfant sourd, cette imprégnation n'existe pas dans bien des cas: il ne peut, ni jongler avec des mots puisqu'il n'entend pas, ni jongler avec des gestes puisque personne ne les utilise. Il accumule donc un retard dans son développement cognitif et cela continue à l'école: en effet, l'éducation oraliste en visant en tout premier lieu l'acquisition du langage oral contraint l'enfant, qui n'entend pas, à fournir un effort énorme qui, de toute façon, ne se révélera pas suffisant pour atteindre une certaine normalité: celle de l'enfant entendant.

**Par Francesco SCUDERY**  
Educateur Spécialisé

Une grande proportion d'adultes sourds est aujourd'hui en marge, dans le monde du travail, et on les retrouve souvent dans des postes mal rémunérés et dans ceux dont la croissance est la plus lente et comme le constate le Centre de Promotion Sociale des Adultes Sourds (C.P.S.A.S.), un très grand nombre d'entre eux ne savent ni lire, ni écrire correctement le français. Face à cette situation, on pourrait déduire que les sourds sont des personnes aux capacités intellectuelles réduites et cela n'étonnerait personne car nous sommes tellement habitués à raisonner par clichés: handicap = infériorité.

Ce retard dans l'acquisition du langage oral se répercute bien entendu dans l'acquisition des connaissances générales. "On pourrait croire que c'est la surdité même qui est la cause de ce retard, alors que ce sont les conditions d'éducation qui sont les causes de ce retard". (Ch. CUXAC: linguiste Paris V).

***Dans leur processus d'insertion professionnelle, les personnes sourdes rencontrent des difficultés qui sont avant tout d'ordre relationnel, leur déficience entraînant un handicap majeur: la communication. Beaucoup de postes de travail leur sont inaccessibles, soit par évidence, soit par "tradition" ou encore par manque de capacités dû à leur formation réduite.***

## LA GUERRE DES SIGNES

La réalité est bien différente. Les potentialités intellectuelles des sourds sont égales à celles de n'importe quel autre individu: ce qui les empêche d'atteindre des emplois plus valorisants et mieux rémunérés est le système éducatif qui est resté en Europe, depuis plus d'un siècle, axé sur une méthode d'enseignement oraliste.

Cela date de 1880, année où les enseignants de toute l'Europe se réunirent à Milan pour décider de l'interdiction du langage gestuel dans les écoles de sourds au bénéfice d'un enseignement oraliste et donc d'une démutisation à tout prix. Voilà pourquoi, à cause de cet "accident" historique, les personnes sourdes se retrouvent en marge, avec un fort sentiment d'exclusion par rapport à la société entendant qui continue à les voir dans leur différence et dans l'in-

## DES CONDITIONS EDUCATIVES INSUFFISANTES

En ne leur donnant pas la possibilité de développement des connaissances au travers de leur propre langue: la langue des signes, on a empêché les enfants sourds d'accéder aux qualifications et aux diplômes nécessaires à l'obtention de métiers beaucoup plus valorisants que ceux qui leur sont offerts actuellement. Quand on sait l'importance de la formation et de la qualification dans notre contexte socio-économique, on comprend mieux comment une déficience, au départ pas forcément handicapante pour l'insertion dans le monde du travail, devient un handicap majeur parce que, dans son orientation, le

système éducatif a choisi une voie d'assimilation et non une tolérance de la différence de l'autre. Tout le monde, parents, enseignants, éducateurs etc ... ont été et sont encore victimes d'un passé qui véhicule une conception charitable de la différence : il fallait gommer cette différence par un processus d'assimilation de démutisation. Et les parents, révoltés par leur propre destin et incapables d'assumer une telle tâche, s'en remettaient à ces professionnels porteurs d'un savoir pour l'éducation et l'avenir de leurs enfants: "votre enfant sera comme les autres, il parlera". On était loin de mettre les individus en situation d'expression de leurs potentialités, acquisition d'un savoir permettant l'accès à des capacités nouvelles.

On assiste, actuellement dans différents pays, à une évolution de la situation des sourds. Cette évolution significative est lourde de conséquences pour la communauté des sourds, pour les parents d'enfants sourds et pour les professionnels qui travaillent avec eux. Des spécialistes (linguistes, sociologues, psychologues etc ... ) sourds et entendants, les sourds eux-mêmes posent de manière différente la problématique de la surdité: on passe d'une image traditionnelle, ethnocentrique et stigmatisée à une approche plus réaliste de la vie des sourds et de leurs expériences; on ose maintenant affirmer la richesse et la complexité de la langue des signes. Tout est posé de manière différente et de sorte que notre regard envers ces personnes, qui de tout temps ont été considérées comme "différentes", "inférieures", "handicapées", puisse évoluer. Mais cette évolution induit, à plus ou moins long terme, un changement dans l'approche et les comportements.

On estime actuellement la population des déficients auditifs à environ **3 millions d'individus**.

Il existe différentes **catégories** de surdité:

- **légère** avec perte d'audition de 20 à 40 décibels
- **moyenne** de 40 à 70 db
- **sévère** de 70 à 90 db
- **profonde** de 90 db et plus.

Quant à la **nature** de la surdité, on distingue:

- surdité de **perception**: lésions de l'oreille interne ou du nerf auditif
- surdité de **transmission**: lésions du conduit auditif externe, du tympan, de la chaîne des osselets; dysfonctionnement de la trompe d'Eustache
- surdité **mixte**: de transmission et de perception

### ENSEIGNEMENT

D'une manière générale, l'enseignement dispensé aux jeunes déficients auditifs se fait dans des structures spécialisées (instituts nationaux de jeunes sourds, établissements privés etc...) mais il existe aussi des classes intégrées en milieu scolaire ordinaire.

La grande majorité de ces structures dispensent un enseignement secondaire allant jusqu'au CAP ou au BEP guère plus, sauf exception. Dans la vie professionnelle, les déficients auditif sévères et profonds exercent le plus souvent des métiers non valorisants et mal payés: on comprend mieux alors combien leur participation sociale est handicapée au départ.

Au niveau des capacités intellectuelles, rien ne s'oppose à ce que les déficients auditifs poursuivent des formations supérieures sauf, une carence évidente d'interprètes mais aussi la tradition d'un enseignement oraliste qui résiste au temps dans la plupart des institutions.

A noter toutefois quelques exceptions, dans certaines universités ou écoles d'éducateurs par exemple, qui laissent supposer une amorce de changement.

condition, bien sûr, qu'une formation initiale et complémentaire existe, qu'elle soit de qualité et qu'ils soient mieux soutenus dans leur travail.

- les parents et leurs associations, à qui on ne peut certes pas reprocher d'être passifs car la volonté d'un monde meilleur pour leurs enfants n'a d'égal que leur amour pour ceux-ci; il faudrait simplement qu'ils réussissent à se libérer des conditionnements du passé et de "certains" spécialistes pour qu'enfin leur dynamisme soit générateur de renouveau.

- les pouvoirs publics, quant à eux, se voient dans l'obligation de s'associer à toute recherche pour une éducation meilleure, mais encore faudrait-il qu'ils cessent d'évaluer les résultats à échéance électorale au profit d'une évaluation à échéance d'évolution humaine, de réduire les investissements uniquement à partir de critères socio-économiques.

- mais, et c'est ma conviction la plus

profonde, c'est aux sourds eux-mêmes, les adultes surtout, d'être sur le "devant de la scène" et d'apporter les éléments de réflexion et l'ouverture indispensable à toute médiation. C'est à eux d'apporter l'alternative pour une communication nouvelle entre sourds et entendants, pour qu'enfin cesse le silence.

L'éducation, la formation, le travail sont pour les personnes sourdes un droit comme pour n'importe quelle autre catégorie de personnes.

A nous tous de faire en sorte que l'individu puisse disposer de moyens, de possibilités, de choix afin que son épanouissement ne dépende que de lui.

On a pas le droit d'handicaper! L'histoire a placé les sourds derrière un miroir; il faut briser ce miroir et, non pas effacer l'histoire, mais en faire abstraction pour qu'enfin le regard soit différent et qu'on apprenne que la parole n'est pas le seul langage.

### LA DIFFERENCE, SOURCE DE RICHESSE

On peut alors s'interroger sur ce qui est à même de dynamiser ce processus:

- les professionnels, d'abord, s'ils doivent faire face à un certain immobilisme institutionnel, aux dysfonctionnement de l'éducation spécialisée, à la parcellisation des tâches, aux rivalités entre corps professionnels différents etc ... peuvent apporter un plus à la formation et à la représentation sociale des sourds; à

# TRAVAIL SOCIAL AU PAYS BASQUE

## Histoire

## Espérance

## Défi

**Interview de  
Conception COREA  
Travailleur Social,  
Professeur titulaire en tra-  
vail social à l'école Univer-  
sitaire de Pampelune - Na-  
varre**

**Marcelino Barahona - PEPS: Pou-  
vez nous dire quel est le contexte  
politique, social, économique,  
culturel, historique dans lequel  
se situe le travail social aux pays  
basque ?**

**Conception COREA:** Tant en France  
qu'en Espagne, chacun parle de  
"son pays Basque". Or on sait qu'en  
France il est bien délimité, puisque  
intégré à un département plus vaste  
(Les Pyrénées Atlantiques); le terri-  
toire du Pays Basque en Espagne  
n'est pas ainsi. Du côté Espagnol le  
pays Basque est administré par deux  
provinces autonome:

- La communauté autonome du pays  
basque avec trois territoires histori-  
ques (Biscaye, Guipuzesca et Ala-  
va),

- et la communauté Foral de Na-  
varre.

Les deux provinces autonomes ont  
un statut différent, ainsi que leur  
parlement et gouvernement respec-  
tif. Dans cette réalité géographi-  
que et politico-démographique (voir  
encart) cohabite un peuple parta-  
gé pas des aspirations nationales  
différentes. De côté et d'autre non  
seulement des frontières nationales  
mais aussi des délimitations provin-  
ciales, vivent des gens dont la cons-  
cience et le voloté politique entraî-  
nent nécessairement des tensions à  
propos de la langues et des autres  
valeurs culturelles, produisant des  
affrontements politiques dont l'ex-  
pression la plus radicale est la lutte  
de l'E.T.A. que certains vivent comme  
une guerre de libération nationale  
et les autres simplement comme de  
la délinquance terroriste.

Parallèlement à cette diversité géo-  
graphique administrative et cultu-  
relle, il existe une autre réalité so-  
ciale, non moins variée et complexe,  
engendrée en dernière limite par le  
système capitaliste dominant. L'in-

dice du chômage a atteint aux  
moments les plus aiguës jusqu'à 20%  
de la population active et ont dé-  
passé les 50% chez les jeunes de  
moins de 25 ans. Il est clair que  
certaines concentrations urbaines,  
tout comme la dispersion des petits  
groupes ruraux, victimes permanents  
de l'émigration des jeunes et du  
vieillissement accéléré de la popu-  
lation créent des problématiques  
concrètes auxquelles il faut être  
attentif. Aux pays basque se mani-  
festent aussi certaines tendances  
démographiques communes à toute  
société moderne: forte baisse de la  
natalité, vieillissement, nucléaris-  
ation et crise de la famille.

De même, au plan culturel, nous  
assistons à un changement accéléré  
des valeurs traditionnelles: un des  
plus notables du point de vue du  
travail social est la perte dans de  
vaste secteurs de la population de  
la solidarité naturelle qui entraîne  
un désintérêt à l'égard des person-  
nes âgées, les enfants et autres; en-  
traînant une demande plus grande  
auprès de l'administration. Avec les  
nouvelles pauvretés, produit de la  
crise économiques, sur lesquelles on  
a porté une attention particulière et  
auxquelles on pallie de façon nou-  
velle, nous avons assisté en cours  
des dernières années à une aug-  
mentation spectaculaire de la con-  
sommation de drogues non tradi-  
tionnelles provoquant une dépen-  
dance chez un nombre important  
de personnes qui ont besoin d'at-  
tention et d'aide à la réinsertion, et  
une augmentation de la délin-  
quance qui nécessite un plus grand  
engagement du travail social en  
matière de prévention et de réinser-  
tion.

L'évolution de la situation a contri-  
bué à étendre l'intervention de l'ad-  
ministration dans le sens des presta-  
tions et des services mais aussi a fait  
apparaître des attitudes et des ac-  
tions répressives et marginalisantes  
dans certains secteurs sociaux et  
de l'administration.

La crise de "l'état du bien être" a eu  
aussi des manifestations au pays  
basque, tant dans le ralentissement  
de la croissance des prestations et  
services sociaux que dans la répres-  
sion et la marginalisation de certai-  
nes "déviances". Le traitement ré-  
pressif de la "violence terroriste" n'a  
ainsi pas été un comportement iso-  
lé du système pénal en vigueur, mais  
plutôt une source d'inspiration pour  
diverse agences de l'administration  
et même pour la société, sur la façon  
de faire face à des formes détermi-  
nées de déviation.

**PEPS: Quelle est l'histoire du travail social (assistants sociaux), ses crises, son avenir dans votre pays?**

**C.C.:** Le travail social au Pays Basque se développe dans une structure sociale concrète qui conditionne sa façon d'être et de travailler. Une fois dépassée l'étape de l'après guerre, l'économie se réactive et commence un processus de sortie du sous développement et de l'isolement international. Avec l'accélération de l'industrialisation se produit un exode massif des campagnes vers la ville et d'une région à l'autre. La profession apparaît dans les années 60 par la création de centres de formation et des premiers postes officiels de travail (initiative privée presque exclusivement).

Sans essayer de donner une réponse aux problèmes sociaux croissants ce travail individualisé d'assistance humanitaire, a un caractère de 'vocation religieuse'. Le travailleur social assume des tâches de type bénévole ou inappropriées. Méconnu par les établissements officiels, il connaît donc des problèmes pour acquérir une identité professionnelle. Il y a une prédominance féminine. Dans la décennie des années 70/80 se produit une réorganisation en phase avec la réalité sociale. Des événements politiques importants marquent cette période: mort de Franco, période de transition, constitution, élections démocratiques... vécus avec une grande intensité au Pays Basque qui a sa propre histoire, organisation et mobilisation. C'est une étape fortement politisée, positive. Tout se remodèle: objectif, fonction, méthode, champs d'action... On assume les critiques envers l'action d'assistance palliative, qui ne questionne pas le système, inefficace dans l'approche individualisée et on participe à l'inquiétude et au désir général de changement social.

En résumant les caractéristiques de cette période et les comparant avec l'étape initiale des années 60, on pourrait dire qu'au niveau des postes de travail - on observe une augmentation des contrats provoqués par le secteur public, une légère diminution du privé, le fait que l'administration impulse et assume certains services sectorisés. Au Pays Basque se développent des tendances qui seront pionnières en Espagne, par exemple la désinstitutionnalisation avec création des

premiers services d'aide à domicile, les foyers pour enfants et une législation en matière de service social. L'évolution de la pratique professionnelle est supportée par une plus grande conscience politique et sociale sensible aux problèmes de groupes, collectifs et sociaux. Il y a une recherche de "changement de structure" et se crée le concept de travail social "agent de changement". Le travail se vit avec une meilleure professionnalisation, moins de "volontarisme altruiste", une moindre charge de "militance".

Il y a une augmentation du travail social communautaire (groupes, collectifs). Les revendications adoptent une certaine forme "révolutionnaire" même si ce n'est qu'en micro-structures.

La décennie 80 et la période actuelle proche présentent de nouveaux défis au travail social. Il semble que l'on est avancé effectivement dans la politique sociale du Pays Basque: pas en avant positif sans que se produisent des changements structurels par rapport aux situations passées. La mise en forme de cette politique dans son développement législatif, s'oriente vers une augmentation des budgets sociaux, une organisation plus rationnelle et décentralisée.

Mais il existe le risque d'une "technoburocratisation" des services et des professionnels, une dépolitisation croissante, une démobilité et un désengagement social tant de la population que des services sociaux. On constate plus de différenciation et de spécialisation. Les études favorisent la préparation d'un professionnel plus en accord avec les traits d'un technocrate, gérant des politiques sociales au détriment des aspects de formation humaine et humanitaire et du travail socio-éducatif existant dans la dynamique du travail social tout au long de son histoire.

**PEPS: Quel changements a produit le passage des études au niveau universitaire ?**

**C.C.:** Depuis 1983 les écoles de service social du Pays Basque et bien d'autres en Espagne se rattachent aux universités respectives et nous commençons à délivrer le Diplôme de Travail Social (études universitaires de 1er cycle de 3 ans).

Le processus d'intégration des écoles dans le milieu universitaire a été salué positivement par la majorité des travailleurs sociaux et est consi-

déré comme indispensable pour permettre un développement scientifique de la profession ainsi que la promotion de changement.

C'est une avancée pour la reconnaissance sociale du travail social (possibilité d'une meilleure préparation, plus de moyens de recherche, etc...). La mesure est cependant insuffisante. Les trois ans de formation ne répondent pas à la complexification de la société espagnole. Pour créer une société avancée, il nous manque les moyens d'agir sur la modernisation et l'innovation sociale, ce qui s'apprend de façon spécifique dans aucune licence qui existent dans notre pays...

Conséquence de la rationalité: la hiérarchie bureaucratique et la division sociale du travail permettent à ceux qui ont suivi un cursus universitaire plus long d'accéder aux postes de planification, d'organisation et de direction; alors qu'ils n'ont pas de connaissances spécifiques en matière sociale. Les travailleurs sociaux n'ont pas une formation adaptée aux tâches qu'ils devront réaliser. Ils sont amenés à exécuter des programmes dans lesquels ils n'ont pu intervenir.

A notre avis ce sera un recul et une erreur dans la planification des études, une perte pour la modernisation sociale et l'établissement d'une société plus égalitaire, si l'actuelle réforme universitaire ne prend pas en compte les demandes fondées de création d'une licence en travail social ou en action sociale.

**PEPS: Comment la formation universitaire en travail social prend en compte l'Europe de 1992 ?**

**C.C.:** La réforme universitaire prétend avoir pour objectif d'actualiser les enseignements, les rendre plus flexibles pour donner un contenu à l'autonomie universitaire, arriver à ce que l'enseignement s'appuie mieux sur les nécessités sociales et adapte le système d'enseignement aux directives de la CEE.

Des projets et programmes d'études, quelques échanges d'élèves et de professeurs se font entre écoles, des projets de recherche sont coordonnés avec d'autres pays. Rien d'autre n'indique qu'on tienne vraiment compte de ce facteur dans la préparation des professionnels.

Et vous, que faites vous? Il serait intéressant de partager les expériences puisque à l'intérieur de l'Europe nous sommes voisins!

# CHRONIQUES INDIENNES

Même si il ne s'agit pas de la première fois, un voyage en Inde offre toujours l'opportunité de faire des découvertes. Dans le sud-est (état du Tamil Nadu), nous avons rencontré un étudiant en travail social et sommes restés quelques jours dans des petits villages; une occasion de vous présenter certains aspects socio-économiques de la région nord du Tamil Nadu. <sup>1</sup>

## LE TRAVAIL DANS UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT EN COMMUN

Dans le Village d'Elangany (3000 Hbts), nous avons rencontré un jeune, étudiant en travail social au collège de Tiruppattur, reconnu par l'université de Madras, capitale du Tamil Nadu.

Sa thèse porte sur les activités d'une coopérative de transport en commun: «*Les motivations des travailleurs de cette coopérative pour leur travail*».

En Inde les professions sont regroupées en corporations (agriculteurs, tailleurs, coiffeurs, etc). Les corporations sont subdivisées en régions. Il s'agit ici de l'entreprise du North Arcot District (région nord du Tamil Nadu).

La thèse est basée sur une enquête où sont interviewés principalement les mécaniciens. Les questions portent sur les relations entre les travailleurs et la direction, les syndicats, les salaires, le statut marital, la qualification, l'éducation et la formation des travailleurs et de leur famille, les problèmes dominants rencontrés par les travailleurs.

Les entreprises de cette corporation sont semi-privées<sup>2</sup>. Elles doivent rendre des comptes au gouvernement fédéral. Les salaires sont couverts par la vente des billets voyageurs. S'il y a perte, le gouvernement complète mais en général se sont des profits qu'il récupère<sup>3</sup>. Il existe un «bureau central», organe

de liaison entre le gouvernement et le comité directeur.

Tous les travailleurs sont syndiqués dans les cinq syndicats de l'entreprise. Ils ont porté volontairement leur cotisation de 1/2 Rp à 3 Rps <sup>4</sup>. Les syndicats sont soutenus par les partis politiques. Selon notre jeune étudiant le recrutement dans l'entreprise est plus motivé par l'appartenance syndicale que par les qualifications. Le salaire de base est de 600 Rps par mois. Travailler dans une corporation ouvre le droit à une protection sociale: aide à l'éducation des enfants, prise en charge médicale, allocation logement, vêtement de travail (3 par an), etc (5). La conclusion de sa thèse développe l'idée que la motivation du personnel de l'entreprise à leur travail est liée aux salaires, aux bonnes relations de travail et des employés avec les utilisateurs du service de transport.

## LES CONDITIONS DE VIE DANS LES VILLAGES

Dans les villages, les ouvriers agricoles ne bénéficient d'aucune protection sociale. Se sont les «intouchables» ou Haridjans (nom donné par Ghandi signifiant «Fils de Dieu»).<sup>6</sup> La caste constitue un groupe héréditaire, associé traditionnellement à un corps de métier et une position

dans la hiérarchie des relations locales.

Officiellement les castes ont été abolies par l'article 17 de la constitution indienne de 1950. Cependant, institution vieille de 2000 ans, les castes, marquent encore aujourd'hui profondément la vie socio-économique essentiellement dans les zones rurales qui regroupent 75% de la population.

### L'INDE AUJOURD'HUI

République Fédérale, 22 états  
Démocratie parlementaire  
Capitale Belhi

Population (1986): 769,7 millions dont 42 % moins de 14 ans  
Densité (1986) : 234 Hbts/ km2  
mortalité infantile (1985) : 103 ‰  
population urbaine (1985) : 25,5 %  
Analphabétisme (1985) : 56,5 %

P.I.B. : 188 milliards\$  
P.I.B./Hbts : 244 \$  
dette extérieure : 35,46 milliards \$

Dépense pour l'éducation (82) : 3,2 % P.I.B.  
Dépense pour la défense (86) : 3,8 % P.I.B.

Langues officielle: Hindi, Véhiculaire: anglais  
16 langues régionales, 4000 langues et dialectes

5 religions principales: Hindoue (82,7%), Musulmane (11,2%), Chrétienne (2,6 %), Sikhs (2,2%), Bouddhiste (0,7%)

Ce verrouillage des castes permet l'enrichissement d'une minorité au profit d'une majorité et la main mise sur les rouages politiques et institutionnels. Il se place dans la convivialité (brimades et humiliations quotidiennes), l'endogamie (obligation de mariage dans la même caste), le déterminisme professionnel (par ex: difficultés pour la sous-caste (Jati) des «laveurs» de changer de métier), l'impossibilité de s'organiser et d'accéder à la propriété sans déclencher des heurts souvent violents. Dans le village de Perunduraipeetu ainsi que dans de nombreux villages du Tamil Nadu, les Haridjans se sont convertis au christianisme pour essayer d'échapper à leur condition. Le village se divise alors en chrétiens et hindous. A 2 km, le village d'Antonyapuram a été construit par des Haridjans chrétiens exclus des villages environnants. Cependant il n'y a pas de relation entre les Haridjans chrétiens de Perunduraipeetu et ceux d'Antonyapuram parce qu'originellement ils n'appartiennent pas à la même sous caste ! Ceci démontre la prégnance de la tradition associée à un processus identitaire: il vaut mieux appartenir une communauté même si elle signifie l'exploitation et une condition inférieure, que de s'engager dans un mouvement de libération où ses références sont perdues. Résultats: en trois ans Antonyapuram a perdu les 2/3 de sa population, les maisons en terre à peine construites se sont dégradées car il n'y a pour les habitants aucun moyen de subsistance; travail, accès à la propriété d'animaux et de terres cultivables. Puisque ces familles sont chrétiennes, le prêtre du village pourrait avoir un rôle unificateur chez les «intouchables» apportant une force dans les revendications des droits légitimes garantis par la Constitution et les Lois démocratiques. L'église semble hélas plus préoccupée d'asseoir son pouvoir. Les études au séminaire représente un moyen de promotion social et le prêtre tient avant tout à préserver son rôle de notable à l'image des villages de l'Ancienne France où son poids influence les décisions du conseil du village (instance décisionnelle locale). Il faut cependant reconnaître que certains membres du clergé «de base» sont impliqués dans des actions de développement. Mais est-ce un ha-

sard si le prêtre qui était en poste à Perunduraipeetu et président du PAAL VANAM, association de développement rural, fut sanctionné et muté sous le prétexte qu'il aurait été à l'origine d'un conflit violent dans le village ?

Le développement industriel contribue à la hausse du niveau de vie des Haridjans mais aussi de façon disproportionnée celui des possédants.

Une usine de raffinage du sucre de canne emploie 1000 ouvriers de la région dont 30 sont issus du village de Perunduraipeetu. Parmi eux un Haridjan père de 7 enfants. Il a 10 d'ancienneté, fait les «3 X 8», gagne 1000 Rps par mois et est content des conditions de travail. Après la visite de l'usine, nous estimons les conditions de sécurité affolantes au regard des normes occidentales. Dommage que les autorités nous aient confisqué nos appareils photos à l'entrée sous prétexte des risques d'attentat! Pourtant ce père de famille fait figure de chanceux car il est assuré d'un salaire régulier (garanti par un quota d'achat de la production par l'état), d'une protection sociale et d'autres avantages. D'autres Haridjans n'ont pas cette «chance». Se sont ceux qui travaillent sur les champs de canne à sucre qui alimentent l'usine. Mais les véritables chanceux sont les propriétaires

de ces champs qui ont vu leurs profits croître de façon importante. L'achat de tracteurs et de motos apparaît alors comme un progrès social, le scandale, c'est que les Haridjans ne possèdent toujours pas les moyens de se nourrir et vêtir correctement leur famille.

## LE DEVELOPPEMENT RURAL

Nous commençons à comprendre la complexité de la situation quand il s'agit de mettre en place des actions de développement: elles se heurtent inévitablement à un mur constitué par le poids des traditions, les pouvoirs locaux et institutionnels. Il devient alors nécessaire d'adopter une stratégie de contournement s'inscrivant dans la durée. En effet engager immédiatement une population défavorisée et dévalorisée dans un processus de libération conduirait à un échec terrible pour de nombreuses années car le rapport de force étant nettement défavorable, toute velléité de prise de pouvoir serait écrasé violemment. Une autre stratégie serait de déclencher des conflits violents. Une optique révolutionnaire réalisée à une époque par des groupuscules qui éliminait physiquement les notables, espérant par cette éradication des représentants des pouvoirs locaux le soulèvement des masses paysannes. Ces tentatives donnèrent lieu à des répressions sanglantes et connues peu d'écho auprès des populations concernées.

Les travailleurs sociaux que nous avons rencontrés sont particulièrement confrontés à cette situation. En Inde, la relation d'aide revêt un sens différent. Elle devient pour eux un outil puissant de libération qui éviterait de déboucher sur des conflits violents.

Ils se situent dans une entraide mutuelle où ils sont impliqués personnellement parce que le choix en lui-même de lutter avec les haridjans, les sans terre exclus du droit est un choix éminemment politique. Ils se positionnent d'emblée dans une alternative qui les engage eux et le corps social où ils travaillent. Il y a donc une symétrie, un échange égalitaire entre l'aidant et l'aidé car l'aidant ne pas plus à déterminer le produit final de ce travail sinon qu'il désire une évolution profonde de la

### ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- *La cité de la Joie*, B. LAPIERRE, Ed. Laffont
- *Oupra*, Laxman Moné, Ed. Moren Sell et Cie
- *L'Inde Brisée*, V.S. NAIPAUL, Ed 10/18
- *L'illusion des ténèbres*, V.S. NAIPAUL, Ed 10/18
- *La vie du Mahatma Gandhi*, L. FICHER, Ed Belfond
- *Cette nuit la liberté*, L. COLLINS, B. LAPIERRE, Ed. Laffont
- *L'Inde Peuples et Nation*, Ed. Time-Life
- *Spiritualité hindoue*, J. HERBERT, Ed. Albin Michel
- *Tous les Hommes sont frères*, GANDHI, Ed. Gallimard
- *Le pèlerinage aux sources*, Lanza del Vasto, Ed. Denoel
- *Nocturne Indien*, Antonio TABUCCHI, Ed C. Bourgeois, Col. 10/18
- *L'odeur de l'Inde*, P.P. PASOLINI, Ed. Denoel

société en sachant que la construction de rapports sociaux nouveaux se fera ensemble.

Il peut s'établir alors une réciprocité dans cette reconnaissance mutuelle de son engagement et de son appartenance.

Leur travail se situe naturellement sur un plan communautaire dont la plus petite unité est le réseau familial élargi. Si l'action est coordonnée entre les différents villages, elle n'est de fait peu institutionnalisée. Sa légitimité découle de la volonté d'accès pour les haridjans aux droits politiques et humains fondamentaux.

**Hugues BAZIN**



(1) Je remercie Christine CHAMPION pour sa contribution à cette articles.

(2) Le gouvernement central dans le cadre d'une politique de développement du secteur nationalisé étend son contrôle sur les entreprises privées.

(3) Rappelons que les voitures personnels sont encore peu nombreuses, le réseaux de transport en commun est par conséquent très développé et permet l'accès aux plus petits des villages.

(4) 1 Rupee = 0,44 Franc

(5) Les entreprise de plus de 25 employés sont en général couvertes par la législation (salaire minimum, sécurité sociale). Y échappe donc les petites entreprises artisanales, de sous-traitances, les ouvriers agricoles saisonniers et les intérimaires dans les grandes entreprises. Ce secteur «inorganisé» couvre 80% des emplois industriels...

(6) Rappelons que la religion hindoue puise ses sources dans le texte sacré Rig Véda où le monde est un corps géant appelé Purusha: «Sa bouche devint le prêtre (Brahmane), Le Guerrier fut le produit de ses bras (Kshatryas), Ses cuisses furent l'Artisan (Vaishyas), De ses pieds naquit le Serviteur (Shudras)». En dessous il y a les non-dignes (Paras) et les étrangers (Mecchas). De cette division en quatre niveaux (Varnas) de l'humanité naquit les castes, elle même subdivisées en hiérarchie des devoirs et codes éthiques (Jatis) correspondant aux tâches à accomplir durant sa vie (liées généralement à une corporation de métiers). L'appartenance à une Jati est déterminée par sa naissance. Il est donc inconcevable de changer de Jati puisqu'elle est la somme des actes des vies antérieures: la Jati constitue un maillon rigide et la caste, le seul moyen «naturel» de résoudre les problèmes de la vie.

## PEPS

Trimestriel

Association PEPS -  
Loi 1901 - J.O. du  
11.04.82 - 8, impasse  
des Trois Soeurs -  
75011 PARIS - Tél:  
46.70.86.05

**DIRECTEUR DE PUBLICATION:**  
Hugues BAZIN

**COMITE DE REDACTION:**

Eric Auger, Marcelino Barahona, Catherine Boulenger, Raymond Curie, Medhi Farzad, Luz Florencio, Nelly Gaugain, Francesco Scudery

**Sec Abonnement:**  
Raymond Curie

**Sec Publicité:**  
Catherine Boulenger

**Conception Graphique:** H.B.

**Imprimerie:**  
Rotographie  
48.57.03.21

Reproduction des articles et illustrations autorisée avec mention de leur origine et adresse.  
CPPAP 64819 - ISSN 0754-8761 - Dépôt légal: 4<sup>e</sup> trimestre 90

## NUMEROS SIMPLES

- No 10:.....NUMERO SPECIAL SUR LES MUTATIONS DANS LE TRAVAIL SOCIAL  
Assistants Sociaux, Educateurs, Animateurs et Formateurs ont écrit sur l'Avenir du social
- No 11:.....LES ELUS FACE AU SOCIAL: CONCURRENTS OU PARTENAIRES ?  
Travail Social en Inde et en France. Justice et secret professionnel
- No 12:.....SYNDICATS, ASSOCIATIONS: REPONSES FACE AUX MUTATIONS DU SOCIAL ?  
L'insertion douce. Quel avenir pour la déssectorisation ? Militants ou Fonctionnaires ?
- No 13:.....POLITIQUE SOCIALE ENVERS LES IMMIGRES: A PARIS LES TRAVAILLEURS SOCIAUX SE MOBILISENT  
Du centre d'accueil et d'orientation au placement familial. Réflexion éducative en milieu ouvert
- No 14:.....TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU PSYCHIATRIQUE  
Educateur: le métier fou, le métier doux. L'Epargne morale: nouvel outil du travail social
- No 17:.....PARTIS POLITIQUES ET TRAVAIL SOCIAL  
Banlieues 89, des réponses de R. Castro. Rapports Psychologues-travailleurs sociaux
- No 19:.....SOYONS CREATIF !  
Insertion par l'économique ? L'avenir de l'Education Surveillée. Centres de Loisir en milieu ouvert
- No 20:.....TRAVAIL SOCIAL ET TRAVAIL POUR LA PAIX  
Formation en marketing social. Travailleurs sociaux acadiens. L'image de l'AS en entreprise
- No 21:.....LES FORMATIONS INITIALES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX  
Approches de la toxicomanie. Les régies de quartier. La formation des Travailleurs sociaux.
- No 22:.....LE DEVELOPPEMENT SOCIAL EN MILIEU RURAL  
Travail en milieu psychiatrique. Service Social et réhabilitation, Assistantes sociales sanctionnées à Paris
- No 23:.....LE CODE DE LA NATIONALITE  
Réseaux en travail social. L'aide alimentaire à Los Angeles. Réforme du diplôme d'assistante sociale
- No 25:.....TRAVAIL SOCIAL ET RESEAUX  
Répression de travailleurs sociaux au Chili. Insertion et emploi. La sécurité sociale en question.
- No 27:.....FORUM SUR LE R.M.I.  
Enfance en Danger
- No 29:.....REUSSITE SCOLAIRE  
Formation des travailleurs sociaux en Grèce. Le secret professionnel. Accompagnement social en milieu carcéral.
- No 31:.....MALAISE DANS LE TRAVAIL SOCIAL  
La vidéo sociale. Valse et travail social. Critiques culturelles

## NUMEROS SPECIAUX INTER-ASSOCIATIFS

- No 15/16:.....A PROPOS... DE NOUVELLES PRATIQUES SOCIALES ET ECONOMIQUES+  
Chomage et Economie Sociale. Autre regard pour la relation Educative. Travailleurs Sociaux, Acteurs de l'Avenir du Social.
- No 24:.....QUE DITES VOUS APRES AVOIR DIT TOXICOMANIE ?  
Des travailleurs sociaux et chercheurs s'expriment, mettent à la disposition du lecteur des éléments théoriques et pratiques.
- No 26:.....LIBERER LES IDEES POUR SORTIR DES PRISONS  
Travailleurs sociaux et chercheurs s'interrogent sur les «pratiques prisonnières» et les effets de la prison.
- No 28:.....BANLIEUE CENT VISAGES  
Présentation d'actions menées par des jeunes dans des quartiers, analyse des politiques locales. Une cassette vidéo retrace les temps forts de la Rencontre Banlieue Cent Visages (VHS, 35 mn)
- No 30:.....TRAVAIL SOCIAL ET BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION  
Révolution et droits de l'homme. Révolution et institutions. Révolution et minorités.

## CONDITION

Numéro : 30 Frs (port payé)

Cassette vidéo "Banlieue Cent Visages": 150 Frs (+ 20 Frs de port)

Abonnements (en Frs)	Individuel	Institutionnel	Soutient
1. couplés (2+3)	180	250	320
2. trimestriel PEPS	160	230	300
3. mensuel PEPS-Info	60	130	200

A retourner à PEPS - 8 impasse des Trois Soeurs - 75011

Nom/Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Je désire m'abonner (type 1, 2, ou 3) ..... soit une somme de: \_\_\_\_\_ Frs

Je commande les Numéros suivants: ..... \_\_\_\_\_ Frs

Je commande la vidéo "Banlieue Cent Visages": ..... \_\_\_\_\_ Frs

(Chèque à l'ordre de PEPS) TOTAL: \_\_\_\_\_ Frs

# EXPRESSION CULTURELLE DES JEUNES

## Une lutte contre l'exclusion

1er trimestre 1991

Ce prochain numéro trimestriel cherchera à préciser de façon approfondie les caractéristiques de la culture urbaine des jeunes, la **TRANSFORMATION** qui s'opère de l'apparition d'un phénomène social (nation Zoulou, culture Hip Hop) à l'émergence de pratiques culturelles et sociales effectives.

Plus particulièrement, nous centrerons notre réflexion sur le **RAPPORT** entre l'affirmation d'une identité, la référence à une appartenance communautaire et la crise d'identité et d'appartenance nationale.

Nous porterons un regard appuyé sur l'**EXCLUSION** qui touche une frange importante de la population jeune, les formes d'occupation par cette population d'un no mans land caractérisant l'échec des politiques d'insertion et d'intégration.

Dans ce contexte nous analyserons la **PLACE** des travailleurs sociaux. De façon constructive nous désirons dégager de nouvelles perspectives impliquant un travail social porteur d'espérance. Un travail social sachant renouveler la notion de «modernité» en s'appuyant sur ces nouvelles formes naissantes de solidarité.

Ce dossier, basé sur une démarche de recherche, permettra aux jeunes de prendre une part active à l'élaboration sous la forme d'écrits, témoignages, graphes... Les travailleurs sociaux interviendront sur l'évolution de leurs pratiques.

40 Frs le numéro (commandez le maintenant à PEPS vous ne paierez pas les frais de ports)

# ENTRE VIOLENCE ET SOLIDARITE

## Place et Rôle du Travail social

30,31 mars et 1er avril 1991

Ce stage essaiera de cerner les différentes situations sociales (usagers) et institutionnelles (employeurs) où des professionnelles sont confrontés à des conflits, violences, oppressions. A partir de ces trois concepts et des situations évoquées, une réflexion sera développée sur la façon dont les travailleurs sociaux se positionnent et jouent un rôle dans leur pratique quotidienne mais aussi sur un plan politique au sens large. En particulier seront analysées les notions de médiateur, relais, intermédiaire, témoin, dans le cadre des politiques sociales et institutionnelles. Nous nous interrogerons sur ces différentes logiques et les formes de représentation qui en découlent. Grâce aux matériaux présentés seront dégagés des outils introduisant des pratiques différentes en travail social (travail collectif, de réseaux, ...) en essayant de répondre aux questions: Comment résoudre des conflits? Comment être acteur de changement? Comment développer des solidarités?

Stage en région parisienne agréé formation professionnelle  
Animation en collaboration avec le Cun du Larzac - Route de St Martin - 12100 MILLAU;

Pour tout renseignement s'adresser à PEPS ou au CUN  
Paroles Et Pratiques Sociales (PEPS) - 8 impasse des Trois Soeurs - 75011 PARIS - Tél:(16) 1 46 70 86 05